

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°9

SEPTEMBRE 2023



Table des matières

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2023

Décision portant nomination de M. Maxime Flamant aux fonctions de chargé de mission - 02/08/2023

- - DEC234604DRH..... p.12

Décision portant nomination de M. Vincent Toldre aux fonctions de responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

- 19/09/2023 - - DEC235088DAJ..... p.13

DR01 - Paris-Villejuif

2021

Décision portant nomination de Karam SAB en qualité de chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 25/08/2021 - -

DEC212412INSIS..... p.14

DR02

2023

Décision portant fin de fonction et nomination de Mme Julie Carimalo aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

- 20/07/2023 - - DEC234845DR02..... p.15

Décision portant [le cas échéant] fin de fonction et désignation de Mme Ana Gabriella Porras-Gutierrez aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux (PHENIX)

- 17/07/2023 - - DEC234791DR02..... p.16

DR04

2023

Décision portant désignation de M. Ludovic LARGEAU aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies.

- 07/09/2023 - - DEC221432DR04..... p.18

Décision portant nomination de M. Gaston EXIL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin - 24/08/2023 - -

DEC235036DR04..... p.19

Décision portant nomination de Madame Carine Van-Heijenoort aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Centre-Val De Loire

- 02/02/2023 - - DEC233539DAPP..... p.20

Décision portant nomination de M. Florent DUMONT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UAR3679 intitulée Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique - 24/08/2023 - - DEC235038DR04..... p.21

Décision portant nomination de M. Frédéric AYRAULT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique - 24/08/2023 - - DEC235040DR04..... p.22

Décision portant désignation de M. Jérôme BOURCOIS aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9012 Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie

-

- 06/07/2023 - - DEC234558DR04..... p.23

Décision portant fin de fonction de Mme Ozlem ORAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés

- 11/08/2023 - - DEC234914DR04..... p.24

DR06

2023

Décision n° DEC235044DCIF du 25/09/2023 portant cessation de Monsieur Vincent TOLDRE de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS et nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS - 25/09/2023 - - DEC235044DCIF..... p.25

Décision portant nomination de Mme Hélène Le Cordier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnement Continentaux - 01/07/2023 - - DEC234124DR06..... p.26

Décision portant fin de fonction de M. Grégory Gadret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne. - 01/10/2023 - - DEC235139DR06..... p.27

DR07

2023

Décision portant désignation de M Simon AMIARD aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6293 intitulée "Génétique reproduction et développement". - 30/01/2023 - - DEC233649DR07..... p.28

Décision portant désignation de M Laurent JOUFFRET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6296 intitulée "Institut de Chimie de Clermont-Ferrand".

- 03/02/2023 - - DEC233648DR07..... p.30

Décision portant fin de fonction de M. Florent ARNAUD-GODET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée "Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement".

- 03/07/2023 - - DEC234689DR07..... p.32

DR08

2023

Décision portant nomination de Monsieur Daniel Alquier aux fonctions adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris Est. - 06/01/2023 - - DEC233279DAPP..... p.34

Décision portant nomination de Madame Sabine Petit aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour les sites Paris Saclay et IPP. - 12/01/2023 - - DEC233300DAPP..... p.35

DR10

2023

Décision portant nomination de Mme Virginie Gothie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA).

- 20/01/2023 - - DEC233635DR10..... p.36

Décision portant fin de fonction de M. René Boutin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7063 intitulée Institut de Terre et Environnement de Strasbourg (ITES).

- 21/07/2023 - - DEC234870DR10..... p.37

Décision portant désignation de M. Thierry Foehrenbacher aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC). - 24/07/2023 - - DEC234879DR10..... p.39

Décision portant désignation de M. Cédric Leuvrey aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS).

- 24/07/2023 - - DEC234881DR10..... p.41

Décision n° DEC235180DCIF du 25/09/2023 portant cessation de Monsieur Christian CARBILLET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS et nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS - 25/09/2023 - - DEC235180DCIF..... p.43

DR11

2022

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Lemonde aux fonctions de chargé de mission - 17/05/2022 - - DEC221655DAPP..... p.44

2023

Décision portant nomination de Madame Laure Petrucci aux fonctions adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Normandie. - 06/01/2023 - - DEC233290DAPP..... p.45

Décision portant fin de fonction Mme Laura Barus aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'unité UAR3390 intitulée EUROFIDAI et l'unité UAR5638 intitulée MATHDOC - 21/08/2023 - - DEC234996DR11..... p.46

Décision portant désignation de M. Christian Philouze aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR5250 intitulée DCM

- 15/09/2023 - - DEC235147DR11..... p.47

Décision portant nomination de Mme Agnès THEVENIN aux fonctions de responsable adjointe du Service des Ressources Humaines de la délégation Alpes (MOY1100) - 11/09/2023 - - DEC235114DR11..... p.49

Décision portant nomination de Mme. Emilie Cousin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR5105 intitulée LPNC

- 12/09/2023 - - DEC234542DR11..... p.50

DR12

2023

Décision portant fin de fonction de M. Pierre LANTOINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI) - 24/07/2023 - - DEC234883DR12..... p.52

Décision portant nomination de Monsieur Didier Gignes aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) - 10/07/2023 - - DEC234549DAPP..... p.53

Décision portant nomination Mme Annie ROUSSEL QUEVAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML) - 01/06/2023 - - DEC234499DR12..... p.54

DR13

2023

Décision portant nomination de Mme Estelle JACQUOT aux fonctions de chargée de mission - 02/08/2023 - - DEC234434DRH..... p.55

Décision portant nomination de Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE aux fonctions de chargée de mission - 18/09/2023 - 06/09/2023 - DEC234435DRH..... p.56

Décision portant nomination de Monsieur Pierre SASAL aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site de la Polynésie Française. - 11/09/2023 - - DEC235110DAPP..... p.57

Décision portant nomination de Madame Annaig Le Guen aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Polynésie Française.

- 06/01/2023 - - DEC233515DAPP..... p.58

DR14

2023

Décision portant nomination de Madame Hélène Giraudo, aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Sorbonne Université - 06/09/2023 - - DEC235029DAPP..... p.60

DR15

2023

Décision portant désignation de M. Thomas LACOUÉ-LABARTHE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR7266 intitulée Littoral, environnement et sociétés (LIENSs) - 30/06/2023 - - DEC233997DR15..... p.61

Décision portant nomination de M. Simon DENIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC). - 21/08/2023 - - DEC235014DR15..... p.63

Décision portant fin de fonction de Mme Valérie BOYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM). - 08/09/2023 - - DEC235115DR15..... p.65

Décision n° DEC235043DCIF du 18/09/2023 portant cessation de Monsieur Guilhem BATTAGLIA de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS et nomination de Madame Carole BADALIAN, par intérim, aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS - 18/09/2023 - - DEC235043DCIF..... p.67

DR16

2023

Décision portant nomination de Mme Lyse BAER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3132 intitulée Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ). - 13/08/2023 - - DEC235015DR16..... p.68

décision portant fin de mission de Monsieur Vincent Goujon et nomination de Antoine Gardel au fonction de chargé de mission - 05/06/2023 - - DEC234500DAPP..... p.69

Fin de fonction en tant que délégué scientifique de Michel Perault - 23/08/2023 - - DEC234834INSU..... p.70

DR17

2023

Décision modificative sur la nomination de M. Rémi TRAVERSE aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV).

- 11/09/2023 - - DEC234759INSU..... p.71

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) - 11/09/2023 - - DEC234694INSHS..... p.72

DR18

2023

Décision portant fin de fonction de Mme Christine SURCIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7314 intitulée Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides (LRCS).

- 16/05/2023 - - DEC234119DR18..... p.73

Décision n° DEC235039DCIF du 28/08/2023 portant cessation de Monsieur Christian CARBILLET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS et nomination de Monsieur Steevy LEFEBVRE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS - 28/08/2023 - - DEC235039DCIF..... p.74

DR20

2023

Décision portant nomination de Mme Juliette Nortier aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Jean-Daniel Barde, responsable par intérim - 13/09/2023 - - DEC235136DR20..... p.75

Décision portant nomination de Mme Gwénaëlle Bizien aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Alexandre Bobet - 13/09/2023 - - DEC235137DR20..... p.76

Décision portant nomination de Mme Patricia Perraud aux fonctions de responsable de service adjoint du service financier, achat, comptabilité (SFAC) de la délégation régionale Côte d'Azur et cessation de fonctions de Mme Vanessa Bodin - 13/09/2023 - - DEC235142DR20..... p.77

Instituts

2023

Décision portant changement de nom de l'unité UMR5623 « Interaction moléculaires et réactivité chimique et photochimique » (IMRCP) en « Chimie des colloïdes, polymère et assemblages complexes » (Softmat - 07/09/2023 - - DEC234812INC..... p.78

07.02. Décisions - délégations de signature

DR01 - Paris-Villejuif

2023

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC234844DR01..... p.79

DR04

2023

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris - 01/09/2023 - - DEC235068DR04..... p.81

Décision portant délégation de signature à M. Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235067DR04..... p.82

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 17/08/2023 - - DEC235020DR04..... p.84

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens - 01/09/2023 - - DEC235024DR04..... p.85

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3441 intitulée Maison de la simulation - 01/09/2023 -

- DEC235009DR04..... p.86

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TREMBLIN, directeur de l'unité UAR3441 intitulée Maison de la simulation, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235008DR04..... p.87

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses - 01/09/2023 - - DEC235007DR04..... p.89

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien LE PAPE, directeur de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235006DR04..... p.91

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2005 intitulée Institut Pascal - 01/09/2023 - - DEC235004DR04..... p.93

Décision portant délégation de signature à M. Yves BALKANSKI directeur de l'unité UAR2005 intitulée Institut Pascal, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235003DR04..... p.94

Décision portant délégation de signature à M. Mathieu THOURY, directeur par intérim de l'unité UAR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235023DR04..... p.96

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PEPIN, directrice de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/08/2023 - - DEC235019DR04..... p.98

DR06

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Christine HUYGHE et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) - 01/09/2023 - - DEC235063DR06..... p.100

Décision portant délégation de signature à M. Clément DOMBRY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235062DR06..... p.102

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) - 04/09/2023 - - DEC234838DAJ..... p.105

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/08/2023 - - DEC235027DR06..... p.106

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON et Mme Melissa MELO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) - 25/08/2023 - - DEC235028DR06..... p.108

DR07

2023

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne - 15/09/2023 - - DEC235060DAJ..... p.110

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile Batigne Vallet, directrice de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie (ARAR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/09/2023 - - DEC235066DR07..... p.111

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie MONDY, directrice de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés (LEHNA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2023 - - DEC234992DR07.....
p.113

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique (LAMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2023 - - DEC234991DR07.....
p.115

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie SARTRE, directrice de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon (CETHIL), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2023 - - DEC234971DR07.....
p.117

Décision portant délégation de signature à Mme Madalina DANA, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 31/08/2023 - - DEC234993DR07.....
p.119

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick Duchet-Rumeau, directrice de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux polymères (IMP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/09/2023 - - DEC235090DR07.....
p.121

DR10

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 14/09/2023 - - DEC235144DR10.....
p.123

Décision portant délégation de signature à M. Didier BRETON, directeur de l'unité UAR3227 intitulée Maison interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/09/2023 - - DEC235178DR10.....
p.125

Décision portant délégation de signature à M. Charles FRANCES, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235077DR10.....
p.127

DR11

2023

Décision portant délégation de signature à M. Maxime BESACIER, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 28/08/2023 - - DEC235021DR11.....
p.129

DR12

2023

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/07/2023 - - DEC234842DR12.....
p.132

Décision portant délégation de signature à Mme Aurore PFITZMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP) - 13/07/2023 - - DEC234843DR12.....
p.134

DR13

2023

UAR3278 - Délégation de signature M. Pierre SASAL - 27/07/2023 - - DEC234897DR13.....
p.135

UAR3426 - PRM - Délégation de signature M. Julien CAU - 18/07/2023 - - DEC234809DR13.....
p.137

UMR5151 - Délégation de signature M. Patrick LACHASSAGNE - 27/07/2023 - - DEC234899DR13.....
p.138

UAR3656 - Délégation de signature Philippe PASERO - 26/04/2023 - - DEC234383DR13.....
p.140

DR14

2023

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY directrice de l'unité UMR5077
intitulée Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement (MCD), par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 08/09/2023 - - DEC234457DR14..... p.142

Décision portant délégation de signature à Mme Céline ROZIER, à Mme Françoise PONS, à Mme
Christel GILABERT et à Mme Christine BAILLAT pour les actes relevant des attributions de la
personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire,
Cellulaire et du Développement (MCD) - 08/09/2023 - - DEC234458DR14..... p.144

DR15

2023

Décision portant délégation de signature à M. William Banks, directeur de l'UMR5199 intitulée De la
Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), par le délégué régional en
sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235082DR15..... p.145

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine Saint-Drenant pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de
Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 20/07/2023 - - DEC234867DR15..... p.147

Décision portant délégation de signature à Mme Ariane Geay pour les actes relevant des attributions
de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot
Institut Cognition - 10/07/2023 - - DEC234828DR15..... p.148

DR16

2023

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnaud VASSEUR, Médecin-Coordinateur National
de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de
Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2023
- - DEC235135DR16..... p.149

Délégation de signature consentie à Monsieur Colomban DE VARGAS, directeur de l'unité FR2022
intitulée « TARA GO-SEE : Global Oceans Systems Ecology & Evolution », par la déléguée régionale
en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/07/2023 - - DEC234741DR16..... p.151

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité
MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DEI), par la déléguée régionale en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - 16/08/2023 - - DEC234802DR16..... p.153

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité
MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DEI), par la déléguée régionale en sa
qualité d'ordonnateur secondaire - 16/08/2023 - - DEC234804DR16..... p.155

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme POINEAU, directeur de l'unité
UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), par la déléguée
régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC234821DR16..... p.157

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eddy GODELLE, pour les actes relevant des
attributions de la personne responsable des marchés (DU), de de l'unité UMR6139 intitulée «
Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO) - 01/09/2023 - -
DEC234822DR16..... p.159

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël PEVZNER, directeur de l'unité IRL2025
intitulée « French--Japanese Laboratory of Mathematics and their Interactions » (FJ-LMI), par la
déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/08/2023 - -
DEC234823DR16..... p.161

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yishay MANSOUR, directeur de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 12/07/2023 - - DEC234846DR16..... p.163

Décision portant délégation de signature à Monsieur Serge MORAND, directeur de l'unité IRL2021 intitulée « Health, Disease Ecology, Environment and Policy » (HealthDEEP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 21/07/2023 - - DEC234876DR16..... p.165

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie - 08/09/2023 - - DEC234878DAJ..... p.167

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jay ROWELL, directeur par intérim de l'unité UAR3130 intitulée « Centre Marc Bloch - Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2023 - - DEC234889DR16..... p.168

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/08/2023 - - DEC234912DR16..... p.171

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme MARGUERON, directeur de l'unité IRL2024 intitulée « Nuclear Physics and Astrophysics » (NPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 16/08/2023 - - DEC234917DR16..... p.173

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/08/2023 - - DEC235057DR16..... p.175

Délégation de signature consentie à Madame Adeline NAZARENKO, directrice de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235084DR16..... p.177

Décision portant délégation de signature à Monsieur Shin-Ichi OHKOSHI, directeur de l'unité IRL2015 intitulée « Dynamical Control of Materials » (DYNACOM), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235085DR16..... p.179

Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis MACHON, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235093DR16..... p.181

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric VILLIÉRAS, Directeur de l'unité MOY1697 intitulée « Mission Programmes Internationaux » (MiPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/04/2023 - - DEC235098DR16..... p.183

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau Asie du sud-est à Singapour » (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235122DR16..... p.185

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien GRASSET, directeur par intérim de l'unité IRL3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/09/2023 - - DEC235124DR16..... p.187

DR17

2023

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/05/2023 - - DEC234493DR17..... p.190

DR18

2023

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de la fédération de recherche FR3272 intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235106DR18..... p.192

Décision portant délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRE) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235107DR18..... p.194

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LAMONIER, directeur par interim de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/09/2023 - - DEC235103DR18..... p.196

DR20

2022

Décision portant délégation de signature à Mme Swanie Potot, directrice de l'unité UMR8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (Urmis), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 01/01/2022 - - DEC220458DR20..... p.198

2023

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Goudon, directeur par intérim de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/09/2023 - - DEC235096DR20..... p.200

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle De Angelis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD). - - - DEC235097DR20..... p.202

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR16

2023

Décision portant création de l'international research laboratory IRL2023 intitulée Toshiko Yuasa Laboratory (TYL) - 07/09/2023 - - DEC234648IN2P3..... p.203

07.04. Décisions tarifaires

DR14

2023

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme PROTÉOMIQUE (PROFI) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 01/09/2023 - - DEC235072DR14..... p.205

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Microscopie Electronique Intégrative (METi) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI) - 01/09/2023 - - DEC235073DR14..... p.207

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE ASB3 (ANEXPLO) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 01/09/2023 - - DEC235076DR14..... p.209

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE EOPS de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS) - 01/09/2023 - - DEC235075DR14..... p.211

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ZOOTECHNIQUE (ANEXPLO) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI) - 01/09/2023 - - DEC235074DR14..... p.213

07.06. Autres décisions

Administration centrale

2023

<u>Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°4 - 08/06/2023 - - DEC234440DRH.....</u>	<u>p.215</u>
<u>Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°3 - 08/06/2023 - - DEC234441DRH.....</u>	<u>p.217</u>
<u>Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°2 - 08/06/2023 - - DEC234442DRH.....</u>	<u>p.219</u>
<u>Décision DEC235100DRH portant sanction disciplinaire - 13/09/2023 - - DEC235100DRH.....</u>	<u>p.223</u>
<u>Décision DEC234624DRH relative à la campagne d'accueils en résidence 2023-2024 - 10/07/2023 - - DEC234624DRH.....</u>	<u>p.226</u>
<u>Décision modificative n°2 relative à la campagne d'accueils en délégation 2023-2024. - 12/09/2023 - - DEC234994DRH.....</u>	<u>p.228</u>
<u>Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités relevant des ressources communes - 11/07/2023 - - DEC234588DRH.....</u>	<u>p.230</u>

DR04

2023

<u>Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay - 23/08/2023 - - DEC235030DR04.....</u>	<u>p.234</u>
--	--------------

DEC234604DRH

Décision portant nomination de M. Maxime Flamant aux fonctions de chargé de mission

Le Président-directeur-général,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS,

DECIDE :

Article 1er

M. Maxime Flamant, ingénieur de recherche 2^e classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines, du 1^{er} mai 2022 au 30 avril 2023. Sa mission consiste à co-animer la filière RH avec la directrice adjointe des ressources humaines et la chef de service de la communication.

Pour l'exercice de cette mission, M. Maxime Flamant demeure affecté à la délégation régionale Lille.

Article 2

Du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024, M. Maxime Flamant percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Hauts-de-France

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 août 2023

Le Président-directeur général,

Antoine PETIT

DEC235088DAJ

Décision portant nomination de M. Vincent Toldre aux fonctions de responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 portant organisation de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1^{er}. – A compter du 1^{er} octobre 2023, M. Vincent Toldre, inspecteur divisionnaire des finances publiques, est nommé responsable du Service central du traitement de la dépense (SCTD) de la DCIF, en remplacement de Mme Nicole Benoit, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 septembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC212412INSIS

Décision portant nomination de Karam SAB en qualité de chargé de mission institut (CMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Karam SAB, directeur de recherche, est nommé chargé de mission institut (CMI) auprès de l'institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2023 pour 20 % de son temps de travail.

Sa mission, rattachée au portefeuille de la directrice adjointe scientifique en charge des thématiques ingénierie des matériaux et des structures, mécanique des solides, biomécanique et acoustique, a pour objet le suivi des activités scientifiques en mécanique des solides.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl





DEC234845DR02

Décision portant fin de fonction de Mme Julie Carimalo aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences (C'Nano)

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2016 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC204518DGDS en date du 21/12/2018 nommant Mme Corinne Chanéac, directrice de l'unité UAR2205 ;

Vu la décision DEC212570DRD2 en date du 22/07/2021 nommant Mme Julie Carimalo aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 18/06/2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Julie Carimalo au sein de l'unité UAR2205 intitulée Centre national de compétences en Nanosciences à compter du 01/09/2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/07/2023

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD

Vice-délégué régional du CNRS
Christophe Giraud

La directrice de l'unité
Corinne Chanéac

Centre national de compétences en Nanosciences
La Directrice du C'Nano
Corinne CHANÉAC



DEC234791DR02

Décision portant désignation de Mme Ana Gabriela Porras-Gutierrez aux fonctions de conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux (PHENIX)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC181898DGDS en date du 21/12/2018 nommant M. Laurent Michot, directeur de l'unité UMR8234 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées et sources non scellées délivré à Mme Ana Gabriela Porras-Gutierrez le 26/05/2023 par la Cerap ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 28/03/2019 ;

DÉCIDE :

Article 1er : Désignation

Mme Ana Gabriela Porras-Gutierrez, ingénieur d'étude, est désignée conseillère en radioprotection au sein de l'unité UMR8234 intitulée PHysicochimie des Electrolytes et Nanosystèmes Interfaciaux, à compter du 26/05/2023 jusqu'au 15/11/2026.

Article 2 : Missions*

Mme Ana Gabriela Porras-Gutierrez exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Elle exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

* [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.]

Fait à Paris, le 17/07/2023

Le directeur d'unité

Laurent Michot

Monsieur Laurent MICHOT, Directeur
PHENIX - UMR 8234 SU / CNRS
Sorbonne Université - Campus Pierre et Marie Curie
(Tour 43 - 3ème étage - aile Nord)
GC51 - 4 place Jussieu - 75252 PARIS cedex 05
Téléphone : 01 44 27 31 53 - phenix-dir@su.fr

Visa du doyen de la Faculté des Sciences et Ingénierie
Stéphane Régnier

Pour le Doyen et par délégation,
La Directrice Générale Adjointe
Faculté des Sciences et Ingénierie
Catherine HOCQUINGHEN

Visa du délégué régional du CNRS
Christophe Giraud

Le délégué régional pour la
circonscription Paris-Centre

Christophe GIRAUD

DEC221432DR04

Décision portant désignation de M. Ludovic LARGEAU aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 nommant M. Giancarlo FAINI, directeur de l'unité UMR9001 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 1 dans le secteur industrie délivré à M. Ludovic LARGEAU le 28/09/2021 par CERAP ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Ludovic LARGEAU, IR1, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies, à compter du 28/09/2021 jusqu'au 21/11/2026.

Article 2 : Missions

M. Ludovic LARGEAU exerce les missions prévues aux articles R. 4451- 122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 07/09/2023

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît FORÊT

Le directeur d'unité
Giancarlo FAINI

Visa de la Présidente de l'Université Paris-Saclay
Estelle IACONA



DEC235036DR04

Décision portant nomination de M. Gaston EXIL, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR12 intitulée Laboratoire Léon Brillouin

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR12, intitulée Laboratoire Léon Brillouin ;

Vu la DEC234589INP du 24 juillet 2023 portant nomination de M. Arnaud DESMEDT aux fonctions de directeur de l'unité UMR12 ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Gaston EXIL, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR12 à compter du 24/08/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 août 2023

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Arnaud DESMEDT



DEC233539DAPP

Décision portant nomination de Madame Carine Van-Heijenoort aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Centre-Val De Loire.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame Carine Van-Heijenoort DR2 - D.R.T.2.C est renouvelée dans ses fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Centre-Val De Loire.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC235038DR04

Décision portant nomination de M. Florent DUMONT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UAR3679 intitulée Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMS3679, intitulée Ingénierie et plateformes au service de l'innovation thérapeutique, dont la directrice est Mme Valérie DOMERGUE-DUPLOUY ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités mixtes de service (UMS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Florent DUMONT, IECN, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UAR3679 à compter du 24/08/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 août 2023

Pour le président - directeur général et
par délégation,
La directrice d'unité
Valérie DOMERGUE-DUPLOUY



DEC235040DR04

Décision portant nomination de M. Frédéric AYRAULT, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7161 intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7161, intitulée Laboratoire d'informatique de l'Ecole Polytechnique, dont le directeur est M. Gilles SCHAEFFER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

M. Frédéric AYRAULT, IR, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7161 à compter du 24/08/2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 août 2023

Pour le président - directeur général et
par délégation,
Le directeur d'unité
Gilles SCHAEFFER



DEC234558DR04

Décision portant désignation de M. Jérôme BOURCOIS aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 nommant Monsieur Achille STOCCHI, directeur de l'unité UMR9012 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources scellées (incluant les appareils en contenant, les appareils électriques émettant des rayonnements ionisants et les accélérateurs de particules), délivré à M. Jérôme BOURCOIS le 20/05/2022 par CERAP ;

DECIDE :

Article 1er : Désignation

M. Jérôme BOURCOIS, IECN, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie, à compter du 20/05/2022 jusqu'au 20/05/2027.

Article 2 : Missions

M. Jérôme BOURCOIS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orsay, le

Visa du délégué régional du CNRS Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÉT

Le directeur d'unité
Achille STOCCHI

Visa de la Présidente de l'Université Paris-Saclay
Estelle IACONA



DEC234914DR04

Décision portant fin de fonction de Mme Ozlem ORAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 nommant Madame Michèle RAYNAUD, directrice de l'unité UMR7642 ;

Vu la décision DEC221179DR04 en date du 21/06/2022 nommant Mme Ozlem ORAL, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/02/2022 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Ozlem ORAL, au sein de l'unité UMR7642 intitulée Laboratoire des solides irradiés, à compter du 10/07/2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 11 août 2023

La directrice de l'unité
Michèle RAYNAUD

Visa du délégué régional du CNRS Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÉT

Visa de la Directrice générale de l'Ecole Polytechnique
Laura CHAUBARD



DEC235044DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Vincent TOLDRE de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS et nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC210307DCIF du 14 janvier 2021 portant nomination Monsieur Vincent TOLDRE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS

Vu la décision DEC235180DCIF du 25 septembre 2023 portant cessation de Monsieur Christian CARBILLET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS et nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par arrêté du 28 août 2023 pour la nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Vincent TOLDRE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, agent comptable de la délégation régionale « Centre Est » du CNRS, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est » à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2

A cette même date, Monsieur Christian CARBILLET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Centre Est ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC233884DR06

Décision portant nomination de Mme Hélène Le Cordier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7360 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire des Environnement Continentaux**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02 janvier 2023 portant prorogation de l'UMR7360 intitulée LIEC dont la directrice est Laure Giamberini ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 18 juin 2023 ;

Considérant que Mme Hélène Le Cordier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Délégation Centre-Est et l'université de Lorraine les 2-3 février, 2-3-16-17-30-31 mars 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Hélène Le Cordier, Assistant Ingénieur, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7360, à compter du 1^{er} juillet 2023.

Mme Hélène Le Cordier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Hélène Le Cordier, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} juillet 2023

La directrice de l'unité

Laure Giamberini

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa de la Présidente d'Université de Lorraine

Hélène Boulanger

DEC235139DR06

Décision portant fin de fonction de M. Grégory Gadret aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne.**LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 portant prolongation de l'UMR6303 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne dont le directeur est Stéphane Guérin ;

Vu la décision DEC221193DR06 en date du 16 mai 2022 nommant M. Grégory Gadret aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 16 mai 2022 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Grégory Gadret, au sein de l'unité UMR6303 intitulée **Laboratoire Interdisciplinaire Carnot de Bourgogne**, à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon, le 13 septembre 2023

Le directeur de l'unité

Stéphane Guérin

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Edwige Helmer-Laurent

Visa du Président de l'Université de Bourgogne

Vincent Thomas

DEC233649DR07**Décision portant désignation de M. Simon AMIARD aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6293 intitulée « Génétique Reproduction et Développement ».****LE DIRECTEUR,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** en date du **01/01/2021** nommant **M. Krzysztof JAGLA**, directeur de l'UMR6293 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à **M. Simon AMIARD** le **13/10/2022** par Apave ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du __ / __ / __ ;

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Simon AMIARD, chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6293 intitulée « **Génétique Reproduction et Développement** », à compter du **06/02/2023** jusqu'au **05/02/2028**.

Article 2 : Missions¹

M. Simon AMIARD exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30/01/2023

Le directeur d'unité
Krzysztof JAGLA

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

DEC233648DR07

Décision portant désignation de M. Laurent JOUFFRET aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6296 intitulée « Institut de Chimie de Clermont-Ferrand ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** en date du **01/01/2021** nommant **M. Fabrice LEROUX**, directeur de l'UMR6296 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources radioactives non scellées* » délivré à **M. Laurent JOUFFRET** le **13/10/2022** par **Apave** ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du 02 / 02 / 2023 ;

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Laurent JOUFFRET, chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR6296 intitulée « **Institut de Chimie de Clermont-Ferrand** », à compter du **28/02/2023** jusqu'au **27/02/2028**.

Article 2 : Missions¹

M. Laurent JOUFFRET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail. Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Aubière, le 03/02/2023

Le directeur d'unité
Fabrice LEROUX

Visa du délégué régional du CNRS

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Délégation Rhône**Auvergne**

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne

69609 Villeurbanne
cedex 69609
T.04 72 04 56 00

www.cnrs.fr
www.cdr.cnrs.fr

Laurent BARBIERI

Visa du président de l'Université Clermont-Auvergne
Mathias BERNARD

DEC234689DR07

Décision portant fin de fonction de M. Florent ARNAUD-GODET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5276 intitulée « Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement ».

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision **DEC201509DGDS** en date du **01 / 01 / 2021** nommant **M. Eric DEBAYLE**, directeur de l'**UMR5276** ;

Vu la décision **DEC211387DR07** en date du **06 / 04 / 2021** nommant **M. Florent ARNAUD-GODET**, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du **01 / 01 / 2021** ;

Vu l'avis du conseil de l'unité [ou remplacer par l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)] en date du __ / __ / __ ;

Considérant que **M. Florent ARNAUD-GODET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la **délégation Rhône-Auvergne du CNRS les 10 et 11 octobre et du 21 au 23 novembre 2011** ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **M. Florent ARNAUD-GODET**, *assistant ingénieur*, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'**UMR5276** intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement** », à compter du **01 / 01 / 2021**.

M. Florent ARNAUD-GODET, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Florent ARNAUD-GODET**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par **M. Florent ARNAUD-GODET**, au sein de l'**UMR5276**, intitulée « **Laboratoire de géologie de Lyon : Terre, planètes et environnement** », à compter du **01 / 07 / 2023**.

Délégation Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T.04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr



Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 03/07/2023

Visa du délégué régional du CNRS
Laurent BARBIERI

Le directeur de l'unité
Eric DEBAYLE

Visa du président de l'École Normale Supérieure de Lyon
Emmanuel TRIZAC

Délégation Rhône Auvergne
2 avenue Albert Einstein
BP 61335
69609 Villeurbanne cedex
T.04 72 44 56 00
www.dr7.cnrs.fr



DEC233279DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Daniel Alquier aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris Est.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} janvier 2023, Monsieur Daniel Alquier, PUCE - Professeur des universités de classe exceptionnelle est renouvelé dans ses fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris Est.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC233300DAPP

Décision portant nomination de Madame Sabine Petit aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour les sites Paris Saclay et IPP.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame Sabine Petit, DR1 - D.R.T.1.C est renouvelée dans ses fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour les sites Paris Saclay et IPP.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC233635DR10

Décision portant nomination de Mme Virginie Gothie aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 01/01/2023 nommant Mme Herrade Igersheim, directrice de l'unité UMR7522 ;

Considérant que Mme Virginie Gothie a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Alsace du CNRS et l'Université de Strasbourg du 13 au 15 mai 2014 et du 11 au 13 juin 2014.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Virginie Gothie, Technicienne de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7522 intitulée Bureau d'économie théorique et appliquée (BETA), à compter du 01/01/2023.

Mme Virginie Gothie exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Virginie Gothie, est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 20 janvier 2023

La directrice de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

Herrade IGERSEIM
Directrice du BETA
Bureau d'Économie Théorique et Appliquée

DEC234870DR10

Décision portant fin de fonction de M. René Boutin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7063 intitulée Institut de Terre et Environnement de Strasbourg (ITES).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Renaud Toussaint, directeur de l'unité UMR7063 ;

Vu la décision DEC202318DR10 en date du 14/01/2021 nommant M. René Boutin, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2021 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. René Boutin, au sein de l'unité UMR7063, intitulée Institut de Terre et Environnement de Strasbourg (ITES), à compter du 09/05/2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 21 juillet 2023

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional

Géraud DELORME

Visa du Président de l'Université de Strasbourg

Renaud TOUSSAINT

CNRS UMR7063
Institut Terre & Environnement de Strasbourg
(ITES)
5, rue René Descartes
F-67084 STRASBOURG Cedex

Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg

Valérie GIBERT

DEC234879DR10

Décision portant désignation de M. Thierry Foehrenbacher aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant Mme Sandrine Courtin, directrice de l'unité UMR7178 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules* » délivré à M. Thierry Foehrenbacher le 20/02/2023 par l'APAVE ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « Sources non scellées » délivré à M. Thierry Foehrenbacher le 28/05/2021 par le CEA-INSTN.

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Thierry Foehrenbacher, Ingénieur de Recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7178 intitulée Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC), à compter du 21/02/2023 jusqu'au 09/03/2028.

Article 2 : Missions¹

M. Thierry Foehrenbacher exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

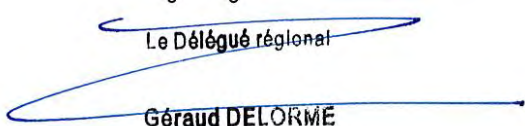
Fait à Strasbourg, le 24 juillet 2023

La Directrice de l'IPHC
Sandrine COURTIN



* La directrice d'unité

Visa du délégué régional du CNRS



Le Délégué régional

Géraud DELORME

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Directrice Générale des Services
de l'Université de Strasbourg



Valérie GIBERT

DEC234881DR10

Décision portant désignation de M. Cédric Leuvrey aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Pierre Rabu, directeur de l'unité UMR7504 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option « *sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules* » délivré à M. Cédric Leuvrey le 20/02/2023 par l'APAVE ;

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Cédric Leuvrey, Ingénieur d'étude, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR7504 intitulée Institut de Physique et Chimie des Matériaux de Strasbourg (IPCMS), à compter du 21/02/2023 jusqu'au 09/03/2028.

Article 2 : Missions¹

M. Cédric Leuvrey exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Publication

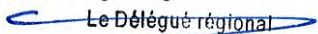
La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

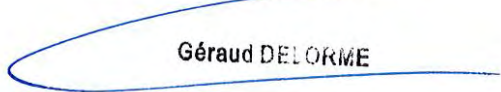
Fait à Strasbourg, le 24 juillet 2023

Le directeur d'unité


Pierre RABU
Directeur
de l'IPCMS

Visa du délégué régional du CNRS

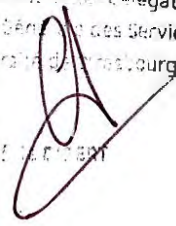

Le Délégué régional


Géraud DELORME

Visa du Président de l'Université de Strasbourg



Pour le Président et par délégation
la Direction Générale des Services
de l'Université de Strasbourg.


Valérie LECLERCQ

DEC235180DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Christian CARBILLET de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS et nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC182874DCIF du 10 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

Article 1^{er}

Monsieur Christian CARBILLET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2

A cette même date, Monsieur Christian CARBILLET est nommé agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Alsace ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 septembre 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC221655DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Pierre LEMONDE aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition de la directrice de la Direction d'appui aux partenariats publics

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre LEMONDE, DR2 CNRS est nommé chargé de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} décembre 2021 au 31 décembre 2022.

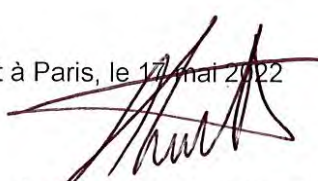
Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Pierre LEMONDE demeure affecté à l'UPR2940 Institut NEEL à Grenoble.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 mai 2022



Pour le président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

DEC233290DAPP

Décision portant nomination de Madame Laure Petrucci aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Normandie.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame Laure Petrucci, PUCE - Professeur des universités de classe exceptionnelle est renouvelée dans ses fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Normandie.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC234996DR11

Décision portant fin de fonction de Mme Laura Barus aux fonctions d'assistante de prévention partagée au sein de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc et de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai

LES DIRECTEURS(TRICES),

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC 210483DR11 en date du 09/02/2021 nommant Mme Laura Barus aux fonctions d'assistante de prévention partagée à compter du 26/05/2018 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention partagée exercées par Mme Laura BARUS au sein de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc et de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai, à compter du 01/10/2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à *Serges* le *21/08/23*

La directrice de l'unité UAR5638 intitulée MathDoc

Evelyne MIOT, Directrice
Cellule Mathdoc - UAR 5638
CNRS - UGA

Le directeur de l'unité UAR3390 intitulée Eurofidai

Joulgn Mottel

Visa du(de la) délégué(e) régional(e) du CNRS

La Déléguée régionale
Marjorie FRAISSE



DEC235147DR11

Décision portant désignation de M. Christian Philouze aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de UMR5250 intitulée DCM

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC201509DGDS en date du 18/12/2020 nommant M. Didier Boturyn, directeur de l'unité UMR5250 intitulée DCM

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option source scellées délivré à M. Christian Philouze le 11/09/2023 par l'IRSN Academy

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 19/03/2021

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Christian Philouze, IR1, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR5250 intitulée DCM, à compter du 15/09/2023 [indiquer la date de signature de la présente décision de désignation] jusqu'au 27/09/2028.

Article 2 : Missions¹

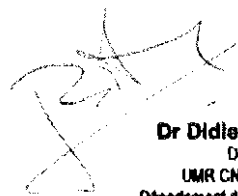
M. Christian Philouze exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.
Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 15 septembre 2023

Le(la) directeur(trice) d'unité



Dr Didier BOTURYN
Directeur
UMR CNRS/UGA 5250
Département de Chimie Moléculaire

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(s), l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du (de la) délégué(e) régional(e) du CNRS


La Déléguée régionale
Marjorie FRAISSE

Visa des partenaires (si nécessaire)

DEC235114DR11

Décision portant nomination de Mme Agnès THEVENIN aux fonctions de responsable adjointe du Service des Ressources Humaines de la délégation Alpes (MOY1100)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC211834DAJ du 24 juin 2021 donnant délégation de signature à Mme Marjorie FRAISSE, déléguée régionale pour la circonscription Alpes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Agnès THEVENIN, IEHC, est nommée, à compter du 1^{er} septembre 2023, aux fonctions de responsable adjointe du Service des Ressources Humaines de la délégation Alpes.

Article 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 07 septembre 2023

Pour le président-directeur général et par délégation,

La déléguée régionale
Marjorie FRAISSE



DEC234542DR11

Décision portant nomination de Mme. Emilie Cousin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5105 intitulée LPNC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 201509DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5105 intitulée LPNC et nommant M. Martial Mermillod en qualité de directeur ;

Vu l'avis du Comité de Direction de l'UMR 5105¹ en date du 12/09/2023.

Considérant que Mme. Emilie Cousin a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS délégation Alpes en collaboration avec les partenaires universités les 02/05, 09/05, 23/05 et 01/06/2023 ainsi que 4 modules complémentaires (jeudis de la sécurité) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Emilie Cousin, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5105 intitulée LPNC, à compter du 01/09/2023.

Mme Emilie Cousin exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Emilie Cousin est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

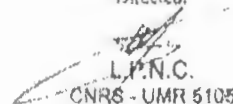
Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gières, le 12/09/2023

Le directeur de l'unité



Martial MERMILLOD
Directeur



LPNC
CNRS - UMR 5105

Visa de la déléguée régionale du CNRS Mme Marjorie FRAISSE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Pour le Président et par délégation
Le Directeur de la Prévention des Risques
~~Jean-Luc LAGROIX~~

Visa des partenaires (si nécessaire)

UGA

DEC234883DR12

Décision portant fin de fonction M. Pierre LANTOINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC 223096DGDS en date du 02/01/2022 nommant M. David BRUTIN directeur de l'unité UMR7343 ;

Vu la décision DEC181745DR12 en date du 17/07/2018 nommant M. Pierre LANTOINE aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} juin 2018 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention exercées par M. Pierre LANTOINE au sein de l'unité UMR7343 intitulée Institut universitaire des systèmes thermiques industriels (IUSTI), à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 24 juillet 2023

Le directeur de l'unité
David BRUTIN

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Aurélie PHILIPPE

Visa du Président d'Aix-Marseille université
Eric BERON



DEC234549DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Didier Gigmes aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris Sciences et Lettres (PSL).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de la Direction d'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024, Monsieur Didier Gigmes, directeur de recherche CNRS, est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Paris Sciences et Lettres (PSL).

Article 2.

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 10 juillet 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain SCHUHL

DEC234499DR12

Décision portant nomination Mme Annie ROUSSEL QUEVAL aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS en date du 02/01/2023 nommant M. Philippe PIERRE directeur de l'unité UMR7280 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité date du 20/09/2022 ;

Considérant que Mme Annie ROUSSEL QUEVAL a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Inserm PACA et Corse les 10-12/10/22, 7-8/11/22 et 5-6/12/22 à Marseille.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Annie ROUSSEL QUEVAL, Ingénieure d'Etudes, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7280 intitulée Centre d'immunologie de Marseille-Luminy (CIML), à compter du 1^{er} juin 2023.

Mme Annie ROUSSEL QUEVAL exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Annie ROUSSEL QUEVAL est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} juin 2023

Le directeur de l'unité
Philippe PIERRE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Aurélie PHILIPPE

Visa du délégué régional de l'Inserm
Dominique NOBILE

Visa du président d'Aix-Marseille Université
Eric BERTON



DEC234434DRH

Décision portant nomination de Mme Estelle JACQUOT aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Estelle JACQUOT, ingénieur d'études hors classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines du CNRS, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, renouvelable une fois pour une durée de 6 mois.

Sa mission a pour objet de venir en appui au service responsabilité sociale de l'employeur dans la mise œuvre de la politique sociale en matière de handicap. Pour l'exercice de cette mission, Mme Estelle JACQUOT demeure affectée à la délégation régionale Occitanie EST.

Article 2

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, Mme Estelle JACQUOT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie EST.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 août 2023

Le Président-directeur général
Antoine Petit



DEC234435DRH

Décision portant nomination de Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE, ingénieur d'études, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la direction des ressources humaines du CNRS, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Sa mission a pour objet de venir en appui au service du développement social dans la mise œuvre de la politique sociale en matière de handicap. Pour l'exercice de cette mission, Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE demeure affectée à la délégation régionale Occitanie Est.

Article 2

Du 1^{ER} avril 2023 au 31 mars 2024, Mme Marion LE GRIX DE LA SALLE percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Occitanie Est.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2023

Le Président-directeur général
Antoine Petit



Décision portant nomination de Monsieur Pierre SASAL aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site de la Polynésie Française et fin de fonction de Mme Annaig LE GUEN.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} Octobre 2023, **Monsieur Pierre SASAL**, chargé de recherche hors classe au CNRS, est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (**ADSR**) pour le site de la Polynésie Française.

Article 2.

A compter du 1^{er} Octobre 2023, il est mis fin aux fonctions d'adjointe à la directrice scientifique référente (ADSR) pour le site Polynésie Française de Mme Annaig LE GUEN.

Article 3.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 Septembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC233295DAPP

Décision portant nomination de Madame Annaig Le Guen aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Polynésie Française.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de l'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} janvier 2023, Madame Annaig Le Guen, IRHC - Ingénieure de recherche hors classe est renouvelée dans ses fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Polynésie Française.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 Janvier 2023

Pour le Président-directeur général et par
délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC235029DAPP

Décision portant nomination de Madame Hélène Giraudo, aux fonctions d'adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Sorbonne Université.

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de la direction d'appui aux partenariats publics ;

DECIDE:**Article 1^{er}**

A compter du 1^{er} septembre 2023, Madame Hélène Giraudo, Chargée de recherche hors classe au CNRS est nommée adjointe au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Sorbonne Université.

Article 2.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 06 Septembre 2023

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL



DEC233997DR15

Décision portant désignation de M. Thomas LACOUÉ-LABARTHE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'UMR7266 intitulée Littoral, environnement et sociétés (LIENSs).**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

Vu les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 nommant Mme Valérie BALLU, directrice de l'UMR 7266 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivré à M. Thomas LACOUÉ-LABARTHE le 02/03/2023 par la Société de Radioprotection Progray ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 27/03/2023

DECIDE :**Article 1er : Désignation**

M. Thomas LACOUÉ-LABARTHE, chargé de recherche, est désigné conseiller en radioprotection au sein de l'UMR 7266 intitulée Littoral, environnement et sociétés (LIENSs), à compter du 02/03/2023 jusqu'au 15/05/2028.

Article 2 : Missions¹

M. Thomas LACOUÉ-LABARTHE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 30 juin 2023

La directrice d'unité

Valérie BALLU

¹ [Le/la Directeur(trice) d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du/de la Conseiller(ère) en radioprotection. Il/Elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs. Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du/de la CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES

Visa du président de La Rochelle Université

Jean-Marc OGIER

DEC235014DR15

Décision portant nomination de M. Simon DENIS aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 nommant M. Charles André BOST, directeur de l'UMR 7372 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22/06/2023

Considérant que M. Simon DENIS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Tours du 14 au 29 juin 2010.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Simon DENIS, assistant ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7372 intitulée Centre d'études biologiques de Chizé (CEBC), à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Simon DENIS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Simon DENIS, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villiers en Bois, le 21 août 2023

Le directeur de l'unité

Charles André BOST

Visa du délégué régional du CNRS
Université

Younis HERMES

Visa du président de La Rochelle

Jean-Marc OGIER

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale ou autre)



DEC235115DR15

Décision portant fin de fonction de Mme Valérie BOYER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 nommant M. Sébastien MONGRAND, directeur de l'UMR 5200 ;

Vu la décision DEC220669DR15 en date du 1^{er} février 2022 nommant Mme Valérie BOYER aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

DECIDE :

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Valérie BOYER, au sein de l'UMR 5200, intitulée Laboratoire de Biogenèse Membranaire (LBM), à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Talence, le 08 septembre 2023

Le directeur de l'unité

Sébastien MONGRAND

Visa du délégué régional du CNRS

Younis HERMES



DEC235043DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Guilhem BATTAGLIA de ses fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS et nomination de Madame Carole BADALIAN, par intérim, aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC182876DCIF du 10 décembre 2018 portant nomination Monsieur Guilhem BATTAGLIA aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS

Vu la décision DEC191728DCIF du 26 juin 2019 portant nomination de Madame Carole BADALIAN aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques du 31 août 2023 (réf. : 2023/08/3458, pour la nomination de Madame Carole BADALIAN aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Guilhem BATTAGLIA, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, agent comptable de la délégation régionale « Aquitaine » du CNRS, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire à compter du 22 septembre 2023.

Article 2

A cette même date, Madame Carole BADALIAN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, agent comptable secondaire de la délégation régionale « Ile-de-France Meudon », est nommée agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Aquitaine ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 18 septembre 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC235015DR16

Décision portant nomination de Mme Lyse BAER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3132 intitulée Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC192183INSHS en date du 4/9/2019 nommant M. Vincent LEMIRE, directeur de l'unité USR3132 et la DEC 214035DGDS en date du 20/12/2021, portant modification de typologie et recodification d'unités de service de recherche (USR) en Unité d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu l'avis du conseil de l'unité

Considérant que Mme Lyse BAER a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée en ligne par le CNRS du 28/04/2023 au 13/07/2023.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Lyse BAER, IE CNRS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UAR3132 intitulée Centre de recherche français à Jérusalem (CRFJ) à compter du 13/07/2023.

Mme Lyse BAER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant(e) de prévention, Lyse BAER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16/08/2023

Le directeur de l'unité UAR3132 – CRFJ
M. Vincent LEMITE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN



DEC234500DAPP

Décision portant nomination de Monsieur Antoine GARDEL aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Guyane et fin de fonction de M. Vincent GOUJON.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de la directrice de la Direction d'appui aux partenariats publics ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} juin 2023, Monsieur Antoine GARDEL, chargé de recherche au CNRS est nommé aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Guyane.

Article 2

A compter du 31 mai 2023, il est mis fin aux fonctions d'adjoint au directeur scientifique référent (ADSR) pour le site Guyane de Monsieur Vincent GOUJON.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 Juin 2023

Pour le président-directeur général
Le directeur général délégué à la science

Alain SCHUHL



DEC234834INSU

Décision portant fin de fonction et de nomination de M. Michel PERAULT en qualité de Délégué scientifique à l'INSU

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Sur proposition du directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 4 septembre 2023, il est mis fin aux fonctions de DS de M. Michel PERAULT.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 août 2023

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC234759INSU

Décision modificative sur la nomination de M. Rémi TRAVERSE aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV).

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement d'unités sous la forme d'unités d'appui et de recherche ;

Vu la décision DEC234421INSU du 13 juin 2023 portant nomination de M. Rémi TRAVERSE aux fonctions de directeur de l'unité d'appui et de recherche n°2928 intitulée « UAR-Institut Polaire » (UAR-IPEV) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 1, alinéa 2 de la décision DEC234421INSU du 13 juin 2023 susvisée, la date d'effet de nomination de M. Rémi TRAVERSE, directeur de l'unité d'appui et de recherche UAR2928 « UAR – IPEV » est modifiée ainsi qu'il suit :

Les termes

« A compter de cette même date, M. Rémi TRAVERSE, Ingénieur d'Etudes au CNRS, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC2121198INSU portant renouvellement de l'unité n°2928. »

Sont remplacés par les termes :

« A compter du 1^{er} mars 2023, M. Rémi TRAVERSE, Ingénieur d'Etudes au CNRS, est nommé directeur de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la durée fixée dans la décision DEC2121198INSU portant renouvellement de l'unité n°2928. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11/09/2023


Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC234694INSHS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Emmanuel Bioteau aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS en date du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6590 intitulée Espaces et sociétés (ESO) et nommant Mme Emmanuelle Hellier directrice de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Emmanuelle Hellier, directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire, à compter du 1^{er} septembre 2023.

II. A compter de cette même date, M. Emmanuel Bioteau, professeur des universités à l'Université d'Angers, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2023.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 11 septembre 2023

Le président - directeur général
Antoine Petit



DEC234119DR18

Décision portant fin de fonction de Mme Christine SURCIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7314 intitulée Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides (LRCS).

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'UMR7314, intitulée Laboratoire de Réactivité et Chimie du Solide (LRCS) dont le directeur est M. Mathieu MORCLETTE ;

Vu la décision DEC142472DR18 en date du 15 décembre 2014 nommant Mme Christine SURCIN, aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 05/01/2012 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention exercées par Mme Christine SURCIN, au sein de l'unité UMR7314, intitulée Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides (LRCS), à compter du 01/04/2023.

Article 3 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Amiens, le 16/05/2023

Le Directeur de l'Unité
Mathieu MORCLETTE

Visa du Délégué Régional CNRS Hauts-de-France
M. Christophe J. MULLER

Visa du Président de l'Université Picardie Jules Verne
M. Mohammed BENLAHSEN



DEC235039DCIF

Décision portant cessation de Monsieur Christian CARBILLET de ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS et nomination de Monsieur Steevy LEFEBVRE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée, portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision DEC182874DCIF du 10 décembre 2018 portant nomination Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alsace » du CNRS

Vu la décision DEC234495DCIF du 30 mai 2023 portant nomination de Monsieur Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS

Vu l'agrément de la Direction générale des Finances publiques donnée par arrêté du 31 juillet 2023 pour la nomination de Monsieur Steevy LEFEBVRE aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Hauts-de-France » du CNRS

Vu, l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DECIDE

Article 1^{er}

Monsieur Christian CARBILLET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, agent comptable de la délégation régionale « Alsace » du CNRS, cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire, par intérim, de la délégation régionale « Hauts-de-France » à compter du 1^{er} octobre 2023.

Article 2

A cette même date, Monsieur Steevy LEFEBVRE, Inspecteur des Finances publiques, est nommé agent comptable secondaire de la délégation régionale « Hauts-de-France ».

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 28 août 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT

DEC235136DR20

Décision portant nomination de Mme Juliette Nortier aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Jean-Daniel Barde, responsable par intérim

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC221513DAJ du 27 Juin 2022 portant modification de la décision DEC220202DAJ en date du 10 Février 2022 donnant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 2 octobre 2023, Mme Juliette Nortier, Ingénieure en CDI, est nommée responsable du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur.

Article 2

A compter de cette même date, il est mis fin aux fonctions de M. Jean-Daniel Barde, responsable par intérim du service technique et logistique de la délégation Côte d'Azur.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13 septembre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clara Herer

DEC235137DR20

Décision portant nomination de Mme Gwénaëlle Bizien aux fonctions de responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Côte d'Azur et cessation de fonctions de M. Alexandre Bobet

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC221513DAJ du 27 Juin 2022 portant modification de la décision DEC220202DAJ en date du 10 Février 2022 donnant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Gwénaëlle Bizien, ingénieure d'études, est nommée, à compter du 18 septembre 2023, responsable du service des ressources humaines de la délégation régionale Côte d'Azur en remplacement de M. Alexandre Bobet, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13 septembre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clara Herer

DEC235142DR20

Décision portant nomination de Mme Patricia Perraud aux fonctions de responsable de service adjoint du service finances, achats et comptabilité (SFAC) de la délégation régionale Côte d'Azur et cessation de fonctions de Mme Vanessa Bodin

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC221513DAJ du 27 Juin 2022 portant modification de la décision DEC220202DAJ en date du 10 Février 2022 donnant délégation de signature à Mme Clara Herer, déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} octobre 2023, Mme Patricia Perraud, ingénieure d'études, est nommée responsable de service adjointe du service finances, achats et comptabilité de la délégation régionale Côte d'Azur en remplacement de Mme Vanessa Bodin, appelée à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 13 septembre 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,
La déléguée régionale
Clara Herer

DECDEC234812INC

Décision portant modification de l'intitulé de l'unité UMR5623 « Interaction moléculaires et réactivité chimique et photochimique » (IMRCP) en « Chimie des colloïdes, polymères et assemblages complexes » (Softmat)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

L'intitulé de l'unité UMR5623 « Interaction moléculaires et réactivité chimique et photochimique » (IMRCP) est modifié en « Chimie des colloïdes, polymères et assemblages complexes » (Softmat), à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 7 septembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC234844DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210868DAJ portant nomination de Madame Marie-Hélène Papillon aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif à compter du 15 mars 2021 ;

Vu la décision DEC193206DGDS du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'UMR8568 intitulée « Centre international de recherche sur l'environnement et le développement » (CIRED), dont le directeur est Monsieur Franck Lecocq ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck Lecocq, directeur de l'UMR8568, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck Lecocq, délégation de signature est donnée à Monsieur Naceur Chaabane, ingénieur de recherche hors classe, et à Madame Carine Peresse-Gourbil, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC211169DR01 du 15 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} septembre 2023

La déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon



DEC235068DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8507, intitulée « Génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Séverine LEBOUVIER, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Séverine LEBOUVIER, délégation est donnée à Monsieur Lionel PICHON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le directeur d'unité
Monsieur Claude MARCHAND



DEC235067DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Claude MARCHAND*, directeur de l'unité UMR8507 intitulée *Génie électrique et électronique de Paris*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8507, intitulée « Génie électrique et électronique de Paris », dont le directeur est Monsieur Claude MARCHAND ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Claude MARCHAND, directeur de l'unité UMR8507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MARCHAND, délégation de signature est donnée à Madame Séverine LEBOUVIER, ingénieure d'études et Monsieur Lionel PICHON, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC210315DR04 du 01/02/2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235020DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LA DIRECTRICE D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de Madame Catherine PEPIN aux fonctions de directrice de l'unité UMR3681 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Géoire MISGUICH, chercheur CEA, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Géoire MISGUICH, délégation est donnée à Madame Justine DIONISI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 août 2023

La directrice d'unité
Madame Catherine PEPIN



DEC235024DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3461 intitulée Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens

LE DIRECTEUR PAR INTÉRIM D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens » ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC234673INEE du 18 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Mathieu THOURY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR3461 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur par intérim d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le directeur par intérim d'unité
Monsieur Mathieu THOURY



DEC235009DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3441 intitulée Maison de la simulation

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3441, intitulée « Maison de la simulation » ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pascal TREMBLIN aux fonctions de directeur de l'unité UAR3441 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Valérie BELLE, secrétaire d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie BELLE, délégation est donnée à Monsieur Edouard AUDIT, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le directeur d'unité
Monsieur Pascal TREMBLIN



DEC235008DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Pascal TREMBLIN*, directeur de l'unité *UAR3441* intitulée *Maison de la simulation*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3441, intitulée « Maison de la simulation » ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pascal TREMBLIN aux fonctions de directeur de l'unité UAR3441 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Pascal TREMBLIN, directeur de l'unité UAR3441, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal TREMBLIN, délégation de signature est donnée à Madame Valérie BELLE, secrétaire d'administration de la recherche, et Monsieur Edouard AUDIT, chercheur, aux fins mentionnées à l'article 1.,

Article 3

La décision DEC222149DR04 du 01/09/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235007DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7605 intitulée Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201230INP du 2 septembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses » ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien LE PAPE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7605 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MATHIEU, délégation est donnée à Madame Sophie-Dorothée BATON, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François MATHIEU et de Madame Sophie-Dorothée BATON, délégation est donnée à Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1 de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.



Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Palaiseau, le 1er septembre 2023

Le directeur d'unité
Monsieur Sébastien LE PAPE



DEC235006DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Sébastien LE PAPE*, directeur de l'unité UMR7605 intitulée *Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC201230INP du 2 septembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7605, intitulée « Laboratoire pour l'utilisation des lasers intenses » ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Sébastien LE PAPE aux fonctions de directeur de l'unité UMR7605 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien LE PAPE, directeur de l'unité UMR7605, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sébastien LE PAPE, délégation de signature est donnée à Monsieur François MATHIEU, ingénieur de recherche, Madame Sophie-Dorothée BATON, directrice de recherche, et Madame Catherine SALOU, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC223079DR04 du 01/01/2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235004DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2005 intitulée Institut Pascal

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal » ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités mixtes de service (UMS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yves BALKANSKI aux fonctions de directeur de l'unité UAR2005 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Aurélie LANDO, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orsay, le 1er septembre 2023

Le directeur d'unité
Monsieur Yves BALKANSKI



DEC235003DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Yves BALKANSKI*, directeur de l'unité UAR2005 intitulée *Institut Pascal*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191244DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMS2005, intitulée « Institut Pascal » ;

Vu la décision DEC213795DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités mixtes de service (UMS) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Yves BALKANSKI aux fonctions de directeur de l'unité UAR2005 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Yves BALKANSKI, directeur de l'unité UAR2005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves BALKANSKI, délégation de signature est donnée à Aurélie LANDO, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC234578DR04 du 14/06/2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235023DR04

**Décision portant délégation de signature à *Monsieur Mathieu THOURY*, directeur par intérim de l'unité *UAR3461* intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens*,
par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191246DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3461, intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens » ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'unités de service et de recherche (USR) en unités d'appui et de recherche (UAR) ;

Vu la décision DEC234673INEE du 18 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Mathieu THOURY aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR3461 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mathieu THOURY, directeur par intérim de l'unité UAR3461, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Mathieu THOURY, délégation de signature est donnée à Madame Regina OPRANDI-LEGORRE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC222859DR04 du 01/12/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235019DR04

Décision portant délégation de signature à Madame Catherine PEPIN, directrice de l'unité UMR3681 intitulée *Institut de physique théorique*, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC210118DAJ du 22 janvier 2021 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191239DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3681, intitulée « Institut de physique théorique » ;

Vu la décision DEC222042DGDS du 26 juillet 2022 portant nomination de Madame Catherine PEPIN aux fonctions de directrice de l'unité UMR3681 ;

DÉCIDE :

Article 1

Délégation est donnée à Madame Catherine PEPIN, directrice de l'unité UMR3681, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine PEPIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Géoire MISGUICH, chercheur CEA, et Madame Justine DIONISI, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1.

Article 3

La décision DEC220167DR04 du 01/01/2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 17 août 2023

Le délégué régional
Benoît FORÊT



DEC235063DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Christine HUYGHE et Mme Pascaline SAIRE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 portant prorogation de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de M. Clément DOMBRY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Christine HUYGHE, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine HUYGHE, délégation est donnée à Mme Pascaline SAIRE, AI et responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Besançon, le 1^{er} septembre 2023

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Le directeur d'unité
Clément DOMBRY



DEC235062DR06

Décision portant délégation de signature à M. Clément DOMBRY directeur de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC213775DGDS du 20 décembre 2021 portant prorogation de l'unité UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de M. Clément DOMBRY aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR6623 intitulée Laboratoire de Mathématiques de Besançon (LMB)

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Clément DOMBRY directeur de l'unité UMR6623, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités



publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément DOMBRY, délégation de signature est donnée à Mme Christine HUYGHE, directrice adjointe et Mme Pascaline SAIRE, AI et responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233748DR06 du 01 février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy, le 1^{er} septembre 2023

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.





DEC234838DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC191404DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige Helmer-Laurent aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet d'acte entre le CNRS et la société Capital Asset Exchange and trading LLC relatif à la cession d'un matériel de gravure OMEGA pour un montant de 10 000 USD (Dollar des États-Unis) hors taxes,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - Délégation est donnée à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, tout acte nécessaire à la réalisation de la cession d'un matériel de gravure OMEGA, relevant du domaine privé du CNRS et dont ce dernier n'a plus l'utilité, au profit de la société Capital Asset Exchange and trading LLC, pour un montant de 10 000 USD hors taxes.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 septembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC235027DR06

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC19191404DAJ du 1^{ER} juillet 2019 nommant Edwige HELMER-LAURENT déléguée régionale pour la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL) dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Nicolas BRUCKER directeur de l'unité UAR3261, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas BRUCKER, délégation de signature est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, MCF et directrice-adjointe et Mme Melissa MELO, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC233568DR06 du 02 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du (de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandœuvre-lès-Nancy le 25 Aout 2023.

La Déléguée Régionale
Edwige HELMER-LAURENT



DEC235028DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Emmanuelle SIMON et Mme Melissa MELO, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine (MSHL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180056INSHS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine dont le directeur est M. Nicolas BRUCKER ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à Mme Emmanuelle SIMON, MCF et directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme SIMON Emmanuelle, délégation est donnée à Mme Melissa MELO, secrétaire générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur(trice) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 25 Aout 2023.

Le directeur d'unité

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique



Nicolas BRUCKER



DEC235060DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 portant nomination de M. Laurent Barbieri aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne ;

Vu le projet de contrat « axe Saône, corridor alluvial et territoires associés 2022-2024 »,

DECIDE :

Art. 1^{er} - Délégation est donnée à M. Laurent Barbieri, délégué régional pour la circonscription Rhône-Auvergne, à l'effet de signer, au nom du président-directeur général du CNRS, le contrat « axe Saône, corridor alluvial et territoires associés 2022-2024 », susvisé.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 septembre 2023

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC235066DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Cecile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138 intitulée Archéologie et archéométrie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5138, intitulée Archéologie et archéométrie, dont la directrice est Cecile BATIGNE VALLET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cecile BATIGNE VALLET, directrice de l'unité UMR5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cecile BATIGNE VALLET, délégation de signature est donnée à Mme Anne BAUD, directrice adjointe, à Mme Valerie MERLE, Ingénieure de Recherche et à Mme Nedjima KACIDEM, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211307DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC234992DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie MONDY, directrice de l'unité UMR5023 intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Nathalie MONDY aux fonctions de directrice de l'unité UMR5023, intitulée Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Nathalie MONDY, directrice de l'unité UMR5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie MONDY, délégation de signature est donnée à M. Gilles ESCARGUEL, directeur adjoint et à Mme Nadine BROCHET, Ingénieure de Recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233787DR07 du 10 février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC234991DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité UMR6016 intitulée Laboratoire de météorologie physique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de M. Gilles Mailhot aux fonctions de directeur de l'unité UMR6016, intitulée Laboratoire de météorologie physique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles MAILHOT, directeur de l'unité UMR6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles MAILHOT, délégation de signature est donnée à Mme Marie MONIER, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233836DR07 du 14 février 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC234971DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Valérie SARTRE, directrice de l'unité UMR5008 intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008, intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon ;

Vu la décision DEC234671INSIS du 19 Juillet 2023 portant nomination de Mme Valérie Sartre, aux fonctions de directrice de l'UMR5008, intitulée Centre d'Énergétique et de Thermique de Lyon ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Valérie SARTRE, directrice de l'unité UMR5008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie SARTRE, délégation de signature est donnée à M. Jacques JAY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233354DR07 du 5 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1er juillet 2023, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 août 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC234993DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Madalina DANA, directrice de l'unité UMR5189 intitulée Histoire et sources des mondes antiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques ;

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023 portant nomination de Mme Madalina DANA aux fonctions de directrice de l'unité UMR5189, intitulée Histoire et sources des mondes antiques ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Madalina DANA, directrice de l'unité UMR5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Madalina DANA, délégation de signature est donnée à M. Jean Baptiste YON, directeur adjoint et à Mme Aurore BEREZIAT, Assistante Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234780DR07 du 13 juillet 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er septembre 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC235090DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223 intitulée Ingénierie des matériaux polymères, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202316DAJ du 22 décembre 2020 nommant Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 1er mars 2021 ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223, intitulée Ingénierie des matériaux polymères, dont la directrice est Jannick DUCHET-RUMEAU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, directrice de l'unité UMR5223, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jannick DUCHET-RUMEAU, délégation de signature est donnée à Mme Eliane ESPUCHE, directrice adjointe, à M. Jean-Charles MAJESTE, directeur adjoint et à Mme Odile BRASIER, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC211317DR07 du 16 mars 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision, qui prend effet au 1^{er} septembre 2023, sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 6 septembre 2023

Le délégué régional
Laurent BARBIERI



DEC235144DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140 intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7140, intitulée Chimie de la Matière Complexe (CMC), dont la directrice est Mme Petra HELLWIG ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Petra HELLWIG, directrice de l'unité UMR7140, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Petra HELLWIG, délégation de signature est donnée à M. Alexandre VARNEK, Professeur, à Mme Emmanuelle LEIZE-WAGNER, Directrice de recherche, et à Mme Sanaa DREISTADT, Secrétaire administrative de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, dans la limite de 4 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233510DR10 du 13 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

14 SEP. 2023

Le délégué régional
Géraud DELORME



DEC235178DR10

Décision portant délégation de signature à M. Didier BRETON, directeur de l'unité UAR3227 intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UAR3227, intitulée Maison Interuniversitaire des Sciences de l'Homme-Alsace (MISHA), dont le directeur est M. Didier BRETON ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier BRETON, directeur de l'unité UAR3227, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BRETON, délégation de signature est donnée à M. Sylvain PERROT, Chargé de recherche, et à M. Yves ARMANDO, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233955DR10 du 2 mars 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **20 SEP. 2023**

Le délégué régional
Géraud DELORME



DEC235077DR10

Décision portant délégation de signature à M. Charles FRANCES, directeur de l'unité UMR7501 intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de l'unité UMR7501, intitulée Institut de Recherche Mathématique Avancée (IRMA), dont le directeur est M. Charles FRANCES ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Charles FRANCES, directeur de l'unité UMR7501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

¹ soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Charles FRANCES, délégation de signature est donnée à à Mme Delphine SCHMITT, Ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233663DR10 du 23 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le

01 SEP. 2023

Le délégué régional
Géraud DELORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal stroke.

DEC235021DR11

Décision portant délégation de signature à M. Maxime BESACIER, directeur de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021, de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM), dont le directeur est M. Thierry BARON, et M. Maxime BESACIER, directeur adjoint ;

Vu la décision DEC211833DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Marjorie FRAISSE aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} juillet 2021 ;

Vu la décision DEC234706INSIS du 19 juillet 2023 portant nomination de M. Maxime BESACIER et aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Alpes (DR11), à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à M. Maxime BESACIER, directeur de l'unité UMR5129, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Maxime BESACIER, délégation de signature est donnée à M. Bassem SALEM, DR CNRS, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}. et à Madame Sylvaine CETRA, AI CNRS, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 25 000 euros HT.

Article 3

La décision n° DEC212169DR11 du 01 juillet 2021 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 28 août 2023.

La déléguée régionale,

¹ soit jusqu'à 139 000 euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Marjorie FRAISSE



DEC234842DR12

Décision portant délégation de signature à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213808DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Aurélie PHILIPPE, déléguée régionale pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1er janvier 2022 ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3495, intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine, dont le directeur est Livio DE LUCA ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité UMR3495, intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Livio DE LUCA, directeur de l'unité UMR3495, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Livio DE LUCA**, délégation de signature est donnée à **M. Jean-Yves BLAISE**, CR et à **Mme aurore PFITZMANN**, T, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC220002DR12 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2023

La déléguée régionale,
Aurélie PHILIPPE



DEC234843DR12

Décision portant délégation de signature à Mme Aurore PFITZMANN pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine (MAP)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171276DGDS du 21 décembre 2017 approuvant le renouvellement de l'unité UMR3495, intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine, dont le directeur est Livio DE LUCA ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prolongation de l'unité UMR3495, intitulée Modèles et simulations pour l'Architecture et le Patrimoine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme Aurore PFITZMANN**, gestionnaire financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 13 juillet 2023

Le directeur d'unité
Livio DE LUCA



DEC234897DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Pierre SASAL**, directeur par intérim de l'unité **UAR3278** intitulée **Centre de Recherche Insulaire et Observatoire de l'Environnement** (CRIOBE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC234642INEE du 20 juillet 2023, portant nomination de M. Pierre SASAL directeur par intérim de l'unité d'appui à la recherche n°3278 (UAR3278)

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Pierre SASAL**, directeur de l'unité **UAR3278**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 42 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pierre SASAL**, délégation de signature est donnée à **Mme TOLOU Nathalie**, IE EPHE, à **M. Fabien MORAT**, IR CNRS et à **M. Nicolas INGUIMBERT** Directeur Adjoint DE EPHE aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC220660DR13** du **31 janvier 2022** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 juillet 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC2348098DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Julien CAU, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier.**

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020, approuvant la création de l'unité UAR3426 intitulée BioCampus Montpellier, dont le directeur est M. Julien CAU

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Mme CHAUMONT-DUBEL Séverine MC Directrice Adjointe**, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Séverine CHAUMONT-DUBEL, délégation est donnée à **Mme Edith DEMETTRE-VERCEIL IR responsable de l'administration du pilotage** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le **18 juillet 2023**

Le directeur de l'Unité

Julien CAU

DEC234899DR13

Décision portant délégation de signature à **M. Patrick LACHASSAGNE**, directeur de l'unité **UMR5151** intitulée HydroSciences Montpellier (**HSM**), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

- Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;
- Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;
- Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;
- Vu** la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;
- Vu** la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020, portant création de l'unité UMR5151 *HydroSciences Montpellier (HSM)*, dont le directeur est M. Patrick LACHASSAGNE.

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Patrick LACHASSAGNE**, directeur de l'unité UMR5151, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LACHASSANGE, délégation de signature est donnée à **M. Jacques GARDON** Directeur Adjoint, à **Mme Patricia LICZNAR-FAJARDO** Directrice Adjointe, **Mme Elise DEME** Responsable Administratrice **et Mme Laurence QUILICHINI** Responsable Financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC210153DR13** du **8 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 27 juillet 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC234383DR13

Décision portant **délégation de signature à M. Philippe PASERO**, directeur de l'unité **UAR3656 GENOPOLYS**, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC220195 DAJ du 10 février 2022 portant renouvellement de délégation de signature de M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UAR3656 intitulée *GENOPOLYS*, dont le directeur est M. Philippe PASERO

DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **M. Philippe PASERO**, directeur de l'unité UAR3656, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés



par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PASERO, délégation de signature est donnée à **Mme PEQUIGNOT Marie** Responsable du pôle médiation scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° **DEC210479DR13** du **20 janvier 2021** donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 26 avril 2023

Le Délégué Régional

Jérôme VITRE



DEC234457DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC181599DAJ modifiant la décision DEC040115DAJ du 08 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre National de la Recherche Scientifique ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5077, intitulée Laboratoire de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD), dont la directrice est Kerstin BYSTRICKY ;

Vu la décision DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 nommant M. Jocelyn MÉRÉ délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Kerstin BYSTRICKY, directrice de l'unité UMR5077, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Kerstin BYSTRICKY, délégation de signature est donnée à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale, à Mme Françoise PONS, responsable financière (pilotage des crédits de Direction, plateforme aquatique et drosophile, laverie commune), à Mme Christel GILABERT, responsable financière (pilotage des crédits pour un portefeuille d'équipes du MCD), et à Mme Christine BAILLAT, responsable des achats d'équipements scientifiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC222535DR14 du 03 octobre 2022, donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08 septembre 2023

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ



DEC234458DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Céline ROZIER, à Mme Françoise PONS, à Mme Christel GILABERT et à Mme Christine BAILLAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5077 intitulée Unité de biologie moléculaire, cellulaire et du développement (MCD)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité UMR5077 intitulée Unité de Biologie Moléculaire, Cellulaire et du Développement (MCD) dont la directrice est Mme Kerstin BYSTRICKY ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Céline ROZIER, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, délégation est donnée à Mme Françoise PONS responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER et de Mme Françoise PONS, délégation est donnée à Mme Christel GILABERT, responsable financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Céline ROZIER, de Mme Françoise PONS et de Mme Christel GILABERT, délégation est donnée à Mme Christine BAILLAT, responsable des achats d'équipements scientifiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur/trice ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 08 septembre 2023

La directrice d'unité
Kerstin BYSTRICKY



DEC235082DR15

Décision portant délégation de signature à M. William Banks, directeur de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC180755DAJ du 22 février 2018 nommant M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine à compter du 1^{er} avril 2018 ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5199 intitulée De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie (PACEA), dont le directeur est M. William Banks ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. William Banks, directeur de l'UMR5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. William Banks, délégation de signature est donnée à Mme Priscilla Bayle, maître de conférence, Mme Nathalie Kellay, assistante ingénieur, Mme Audrey Laborde, technicienne et Mme Catherine Morel-Chevillet, ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} septembre 2023 et abroge la décision DEC220371DR15 du 7 janvier 2022.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 1^{er} septembre 2023

Le délégué régional
Younis Hermès



DEC234867DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine Saint-Drenant pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO), dont le directeur est M. Sébastien Lecommandoux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Séverine Saint-Drenant, ingénieure de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation prend effet au 1^{er} septembre 2023 et abroge la décision DEC220772DR15 du 19 janvier 2022

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pessac, le 20 juillet 2023

Le directeur d'unité
Sébastien Lecommandoux



DEC234828DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Ariane Geay pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213771DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UAR2203 intitulée Unité support au Carnot Institut Cognition, dont le directeur est M. Célestin Sedogbo ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Ariane Geay, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 10 juillet 2023

Le directeur d'unité
Célestin Sedogbo



DEC235135DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Arnauld VASSEUR, Médecin-Coordinateur National de la Médecine de Prévention de l'unité MOY1665 intitulée « Coordination Nationale de Médecine de Prévention » (CNMP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de la Direction des Ressources Humaines ;

Vu la décision DEC100236DAJ du 5 octobre 2010, portant organisation nomination de M. Arnauld VASSEUR aux fonctions de Médecin coordonnateur national de la médecine de prévention (CNMP) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Arnauld VASSEUR**, Médecin-Coordinateur National de la Médecine de Prévention, unité MOY1665, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la CNMP, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnauld VASSEUR, délégation de signature est donnée à **Madame** **Caroline**
VAN DEN BROEK, adjointe au médecin coordonnateur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} Août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234741DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Colomban DE VARGAS, directeur de l'unité FR2022 intitulée « TARA GO-SEE : Global Oceans Systems Ecology & Evolution », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique e ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181184INEE du 26 octobre 2018, portant création de la Fédération de Recherche n°2022 intitulée « TARA GOSEE - Global Oceans Systems Ecology & Evolution », dont le directeur est Monsieur Colomban DE VARGAS et Messieurs Chris BOWLER et Patrick WINCKER directeurs adjoints ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234211INEE du 3 mai 2023, portant nomination de Monsieur Lionel GUIDI aux fonctions de directeur adjoint de l'unité FR2022 intitulée « TARA GOSEE - Global Oceans Systems Ecology & Evolution » à compter du 22 janvier 2022 jusqu'au 30 juin 2023 ».

Vu la décision DEC233800INEE du 3 mai 2023 portant modification de la Fédération de Recherche n° 2022 ;

Vu la décision DEC233800INEE du 3 mai 2023 portant nomination de M. Lionel GUIDI aux fonctions de directeur adjoint de la Fédération de Recherche n° 2022 ;



DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Colomban DE VARGAS**, directeur de l'unité FR2022, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Colomban DE VARGAS, délégation de signature est donnée à **Monsieur Patrick WINCKER** et **Monsieur Lionel GUIDI, directeurs adjoints**, de l'unité FR2022 intitulée « TARA GO-SEE - Global Oceans Systems Ecology & Evolution », aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **6 juillet 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC234802DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Philippe ARNAUD, directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MO1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de

Vu la décision DEC191387DERCI du 21 mai 2019 portant nomination de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC211061DERCI du 25 mars 2021 portant renouvellement de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DERCI), à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la décision DEC233678DAJ du 3 avril 2023 portant modification de la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique,

Vu la décision DEC234486DEI du 6 juin 2023, portant renouvellement de M. Philippe ARNAUD aux fonctions de directeur de l'unité MOY1684 intitulée « Bureau du CNRS à Pékin » (Chine) - (DEI), à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 ;



DECIDE :
Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Philippe ARNAUD**, directeur de l'unité, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234804DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jacques MALEVAL directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MO1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC171462DERCI du 18 mai 2017 portant nomination de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) à compter du 1^{er} juin 2017 ;

Vu la décision DEC200557DERCI du 20 février 2020 portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) pour une durée de 2 ans et 3 mois à compter du 1^{er} juin 2019 ;

Vu la décision DEC210765DERCI du 17 mai 2021 portant renouvellement de M. Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DERCI) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC233678DAJ du 3 avril 2023 portant modification de la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique,



Vu la décision DEC234098DERCI du 16 mai 2023 portant renouvellement de Monsieur Jacques MALEVAL aux fonctions de directeur de l'unité MOY1686 intitulée « Bureau du CNRS de Tokyo » au Japon (DEI) pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 août 2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jacques MALEVAL**, directeur de l'unité MOY1686, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234821DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme POINEAU, directeur de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC133949INSMI du 27 mars 2023, portant nomination de M. Jérôme POINEAU aux fonctions de directeur de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), pour la durée fixée dans la décision DEC213767DGDS, portant renouvellement de l'unité UMR6139, en remplacement de M. Eric RICARD, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Jérôme POINEAU**, directeur de l'unité UMR6139, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POINEAU, délégation de signature est donnée à **M. Eddy GODELLE**, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme POINEAU et de M. Eddy GODELLE, délégation de signature est donnée à **Mme Anita FORO**, Technicienne, gestionnaire de l'UMR6139, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC234822DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eddy GODELLE, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU), de de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133949INSMI du 27 mars 2023, portant nomination de M. Jérôme POINEAU aux fonctions de directeur de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), pour la durée fixée dans la décision DEC213767DGDS, portant renouvellement de l'unité UMR6139, en remplacement de M. Eric RICARD, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Eddy GODELLE** professeur à l'UMR6139, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Eddy GODELLE, délégation est donnée à **Madame Anita FORO**, Technicienne, gestionnaire de l'UMR6139 aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.



Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le **1^{er} septembre 2023**

Le directeur de l'unité

Jérôme POINEAU



DEC234823DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Michaël PEVZNER, directeur de l'unité IRL2025 intitulée « French-Japanese Laboratory of Mathematics and their Interactions » (FJ-LMI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234591INSMI du 13 juillet 2023, portant création de l'international Research Laboratory N°2025 intitulé « French-Japanese Laboratory of Mathematics and their Interactions » (FJ-LMI), à compter du 1^{er} septembre 2023 pour une durée de 4 ans et quatre mois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Michaël PEVZNER**, directeur de l'unité IRL2025, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de



l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Michaël PEVZNER, délégation de signature est donnée à **Monsieur Toshiyuki KOBAYASHI**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC234846DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yishay MANSOUR, directeur de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité UMI2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), dont le directeur est M. Benny CHOR et le directeur adjoint M. Adi ROSEN, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC223083INS2I du 5 janvier 2023, portant nomination de M. Yishay MANSOUR aux fonctions de directeur par intérim de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/08/2023 ;



Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, M. Yishay MANSOUR est nommé aux fonctions de directeur et M. Adi ROSEN aux fonctions de directeur adjoint de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Yishay MANSOUR**, directeur de l'unité IRL2005, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Yishay MANSOUR, délégation de signature est donnée à **Monsieur Adi ROSEN**, directeur adjoint de l'unité IRL2005 intitulée « French-Israeli Laboratory on Foundations of Computer Science (FILOFOCS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **12 juillet 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC234876DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Serge MORAND, directeur de l'unité IRL2021 intitulée « Health, Disease Ecology, Environment and Policy » (HealthDEEP), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DES234583INEE du 20 juillet 2023, portant création du laboratoire international de recherche n°2021 intitulé « Health, Disease Ecology, Environment and Policy » (HealthDEEP), à compter du 1^{er} juillet 2023 pour une durée de 4 ans et demi ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Serge MORAND**, directeur de l'unité IRL2021, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné



à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **21 juillet 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC234878DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 16 juin 2023 autorisant le versement d'une subvention d'un montant de 500 000 euros à la Fondation CNRS ;

Vu le projet de convention ayant pour objet le versement par le CNRS d'une subvention de 500 000 euros à la Fondation CNRS sur le fondement de la délibération du Conseil d'administration du CNRS du 16 juin 2023 susvisée,

DECIDE :

Article 1^{er}. - Délégation est donnée à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à l'effet de signer, au nom du Président-directeur général du CNRS, la convention de subvention entre le CNRS et la Fondation CNRS susvisée.

Article 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 septembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC234889DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jay ROWELL, directeur par intérim de l'unité UAR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales - Association de droit Allemand » (Centre Marc Bloch), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC070028SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité de service et de recherche n°3130 intitulé « Centre Marc Bloch » - « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2017 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont la directrice est Mme Catherine GOUSSEFF ;

Vu la décision DEC181915DGDS du 21 décembre 2018 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2019 de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch), dont le directeur est M. Jakob VOGEL ;

Vu la décision DEC191246 du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité USR3130 intitulée « Centre Franco-Allemand de Recherches en Sciences Sociales -



Association de droit Allemand » (Centre Marc Bloch), dont le directeur est M. Jakob VOGEL à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC214035DGDS du 20 décembre 2021 portant modification de typologie et recodification d'Unités de Service et de Recherche (USR) en Unités d'Appui et de Recherche (UAR), à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234707INSHS du 25 juillet 2023, portant nomination de Monsieur Jay ROWELL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité d'appui et de recherche UAR3130 intitulée « Centre franco-allemand de recherches en sciences sociales de Berlin » (Centre Marc Bloch) et cessation de fonctions de Monsieur Jakob VOGEL, à compter du 1^{er} septembre 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jay ROWELL**, directeur de l'unité UAR3130, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jay ROWELL, délégation de signature est donnée à **Madame Lucile DEBRAS**, administratrice, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234912DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Alain SCHUHL, directeur de l'unité MOY1602 intitulée « Direction Générale Déléguée à la Science » (DGD-S), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S) par intérim, à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC221407DAJ du 26 avril 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Pauline GACOIN aux fonctions de directrice de cabinet du président du CNRS, en remplacement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mai 2022 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain SCHUHL**, directeur de l'unité MOY1602, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :



1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Pauline GACOIN** directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL et de Mme Marie-Pauline GACOIN, délégation est donnée **Mme Sylvie GRAVET**, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain SCHUHL, de Mme Marie-Pauline GACOIN et de Mme Sylvie GRAVET, délégation est donnée **Mme Cathy GREY**, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'articles 1^{er}.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} Août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234917DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jérôme MARGUERON, directeur de l'unité IRL2024 intitulée « Nuclear Physics and Astrophysics » (NPA), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234710IN2P3 du 25 juillet 2023, portant création de l'international research laboratory IRL2024 intitulée « Nuclear Physics and Astrophysics » (NPA), dont le directeur est M. Jérôme MARGUERON à compter du 1^{er} septembre 2023 (NPA) pour une durée de 5 ans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Jérôme MARGUERON**, directeur de l'unité IRL2024, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés



de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 Août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC235057DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-Luc MOULLET, Directeur de l'unité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC190562DAJ du 15 mars 2019 portant nomination de M. Jean-luc MOULLET aux fonctions de directeur général délégué à l'innovation (DGD-I), à compter du 18 mars 2019 ;

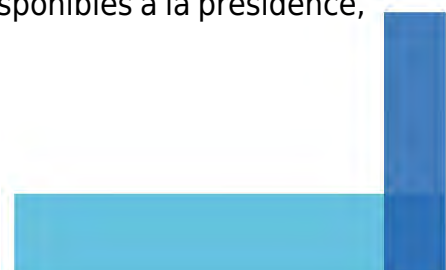
Vu la décision DEC221407DAJ du 26 avril 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Pauline GACOIN aux fonctions de directrice de cabinet du président du CNRS, en remplacement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mai 2022 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023..

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Monsieur Jean-Luc MOULLET**, Directeur de l'unité moy1603, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris-Normandie, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :



1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET, délégation de signature est donnée à **Mme Marie-Pauline GACOIN**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc MOULLET et de Mme Marie-Pauline GACOIN, délégation de signature est donnée à **Mme Zanib MOHAMMAD**, assistante du DGD-I, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 Août 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC235084DR16

Délégation de signature consentie à Madame Adeline NAZARENKO, directrice de l'unité INS1680 intitulée « Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions » (INS2I), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC233402DAJ du 26 janvier 2023 portant fin de fonctions et nomination de Mme Adeline NAZARENKO aux fonctions de directrice de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) en remplacement de M. Ali CHARARA appelé à d'autres fonctions, à compter du 01 février 2023 ;

Vu la décision DEC234736DAJ du 20 juillet 2023, portant fin de fonctions et nomination de Mme Julie CARIMALO aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leur Interactions (INS2I), en remplacement de Mme Mireille MOULIN, à compter du 1^{er} septembre 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **Madame Adeline NAZARENKO**, directrice de l'unité INS1680, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris Michel-Ange, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à l'INS2I, les actes suivants :

- a) les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
- b) les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adeline NAZARENKO, délégation est donnée à **Madame Julie CARIMALO**, directrice adjointe administrative de l'Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Adeline NAZARENKO et de Madame Julie CARIMALO, délégation est donnée à **Madame Sandrine AUGER**, chargée d'études en administration scientifique (CEAS), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC235085DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Shin-Ichi OHKOSHI, directeur de l'unité IRL2015 intitulée « Dynamical Control of Materials » (DYNACOM), la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213768DGDS du 20 décembre 2021 portant création de l'unité IRL2015 intitulée « Dynamical Control of Materials » (DYNACOM), dont le directeur est M. Shin-Ichi OHKOSHI et M. Eric COLLET directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Shin-Ichi OHKOSHI**, directeur de l'unité IRL2015, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Shin-Ichi OHKOSHI, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric COLLET** directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Shin-Ichi OHKOSHI et de M. Eric COLLET, délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent GUERIN** Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC235093DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Denis MACHON, directeur de l'unité IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC201511DGDS du 18 décembre 2020 portant création des international research laboratories, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234594INSIS du 24 juillet 2023, portant cessation de fonctions et nomination de M. Denis MACHON aux fonctions de directeur de l'International Research Laboratory IRL3463 intitulée « Laboratoire Nanotechnologies et Nanosystèmes » (LN2), en remplacement de M. Michael CANVA, à compter du 1^{er} septembre 2023, jusqu'au terme du mandat de l'unité.

DECIDE :

Article 1^{er}



Délégation est donnée à **M. Denis MACHON**, directeur de l'unité IRL3463, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MACHON, délégation de signature est donnée **Monsieur Vincent AIMEZ**, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis MACHON et de M. Vincent AIMEZ, délégation de signature est donnée **Madame Christelle HAUCHARD**, la coordinatrice du LN2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



DEC235098DR16

Délégation de signature consentie à Monsieur Frédéric VILLIÉRAS, Directeur de l'unité MOY1697 intitulée « Mission Programmes Internationaux » (MiPN), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181102DAJ du 30 mars 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S) par intérim, à compter du 16 avril 2018 ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC183103DAJ du 21 décembre 2018 portant nomination de M. Alain SCHUHL aux fonctions de directeur général délégué à la sciences (DGD-S), à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC221407DAJ du 26 avril 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Marie-Pauline GACOIN aux fonctions de directrice de cabinet du président du CNRS, en remplacement de Mme Marie-Hélène BEAUVAIS, admise à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1^{er} mai 2022 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC234074DAJ du 3 avril 2023, portant nomination de M. Frédéric VILLIERAS aux fonctions de directeur de l'unité MOY1697 intitulée « Mission Programmes Internationaux » (MiPN), à compter du 3 avril 2023 ;



DECIDE :**Article 1^{er}**

Délégation est donnée à **Monsieur Frédéric VILLIÉRAS**, Directeur de l'unité moy1697, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale de Paris-Normandie, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la présidence, les actes suivants :

1. les commandes d'un montant inférieur à 40 000 euros hors taxes, soit 50 000 euros TTC et les actes d'exécution correspondants,
2. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VILLIÉRAS, délégation de signature est donnée à **M. Alain SCHUHL**, directeur de la Direction Générale Déléguée à la Sciences (DGD-S) et à **Mme Marie-Pauline GACOIN**, directrice de cabinet du Président du CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric VILLIÉRAS, de M. Alain SCHUHL et de Mme Marie-Pauline GACOIN, délégation de signature est donnée à **Mme Cathy GREY**, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **3 avril 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC235122DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Dominique BAILLARGEAT, directeur de l'unité MOY1681 intitulée « Bureau Asie du sud-est à Singapour » (DEI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n°100148DAJ du 8 juillet 2010 portant création de l'unité MO1677 intitulée « Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale » (DERCI) ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la Direction de l'Europe de la Recherche et de la Coopération Internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC212581DERCI du 22 juillet 2021 portant nomination de Monsieur Dominique BAILLARGEAT aux fonctions de directeur de l'unité MOY1681 intitulé « bureau Asie du Sud-Est » à Singapour, à compter du 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 2 ans ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023,

Vu la décision DEC233678DAJ du 3 avril 2023 portant modification de la décision n° DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC234830DEI du 31 août 2023, portant renouvellement de M. Dominique BAILLARGEAT aux fonctions de directeur du bureau du CNRS pour l'Asie du Sud Est à



Singapour (DEI), pour une durée de deux ans à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2025.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Dominique BAILLARGEAT**, directeur l'unité MOY1681, à l'effet de signer, au nom de la déléguée, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1^{er} septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC235124DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Fabien GRASSET, directeur par intérim de l'unité IRL3629 intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 approuvant le renouvellement de l'unité UMI3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK) » dont le directeur est M. Fabien GRASSET et le directeur adjoint M. David BERTHEBAUD, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratories (IRL), à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;



Vu la décision DEC233422INC du 17 mars 2023 portant cessation de fonctions et nomination de Monsieur Jean-François HALET, directeur par intérim et Madame Mari KONO directrice adjointe par intérim de l'unité IRL3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), à compter du 1^{er} mars 2023 au 31 août 2023.

Vu la décision DEC234739DGDS du 11 juillet 2023, portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS, Mme Mari KONO est nommée aux fonctions de directrice adjointe de l'unité IRL3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu la décision DEC234645INC du 7 septembre 2023, portant cessation de fonctions et nomination de M. Fabien GRASSET, directeur par intérim de l'international research laboratory IRL3629 intitulé Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Fabien GRASSET**, directeur par intérim de l'unité IRL3629, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement M. Fabien GRASSET, délégation de signature est donnée à **Madame Mari KONO**, directrice adjointe de l'unité IRL3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

¹ soit jusqu'à 140 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2022.



Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement M. Fabien GRASSET et de Madame Mari KONO, délégation de signature est donnée à **Monsieur Claude CRIVELLO**, chercheur et responsable du programme « Material Informatics as a tool for new material exploration » de l'unité IRL3629, intitulée « Laboratory for Innovative Key Materials and Structures (LINK), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **7 septembre 2023**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

Isabelle LONGIN



DEC234493DR17

Décision portant délégation de signature à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC171380DAJ du 27 avril 2017 nommant Mme Gabrielle Inguscio, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 1er juillet 2017 ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6613 intitulée Laboratoire d'acoustique de l'université du Mans (LAUM), dont le directeur est M. Olivier Dazel ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Olivier Dazel, directeur de l'unité UMR6613, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Dazel, délégation de signature est donnée à M. Simon Félix, directeur de recherche, M. Pascal Picart, professeur et Madame Mélanie Fourmon, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 25/05/2023

La déléguée régionale

Gabrielle INGUSCIO



DEC235106DR18

Décision portant délégation de signature à M. Thierry DENOEU, directeur de la fédération de recherche FR3272 intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation de la fédération de recherche FR3272 intitulée Systèmes Hétérogènes en Interaction (SHIC) dont le directeur est M. Thierry DENOEU ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry DENOEU, directeur de la FR3272, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DENOEU, directeur, délégation de signature est donnée à M. Philippe BONNIFAIT, directeur adjoint, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233486DR18 du 12 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

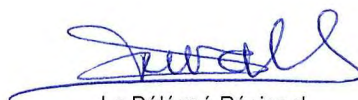
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2023



Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER

P/le Délégué Régional
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC235107DR18

Décision portant délégation de signature à M. Hervé VEZIN, directeur de l'unité mixte de recherche UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRE) par le Délégué Régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER Délégué Régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191237DGDS collective du 19 décembre 2019 portant renouvellement de l'unité UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRE) dont le directeur est M. Hervé VEZIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Hervé VEZIN, directeur de l'UMR8516, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hervé VEZIN, directeur, délégation de signature est donnée à M. Gabriel BILLON, directeur adjoint, professeur des universités et à Mme Isabelle DEWAELE, directrice adjointe, ingénieure de recherche hors classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC234214DR18 du 11 avril 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

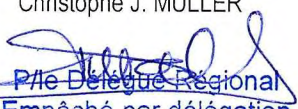
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2023

Le Délégué Régional
Christophe J. MULLER


~~P/le Délégué Régional~~
Empêché par délégation
L'Adjointe au Délégué Régional
Sonia DUVAL

DEC235103DR18

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François LAMONIER, directeur par intérim de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC191679DAJ du 1^{er} juillet 2019 portant nomination de M. Christophe MULLER délégué régional pour la circonscription Hauts-de-France à compter du 1^{er} septembre 2019 ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR8181, intitulée Unité de Catalyse et Chimie du Solide (UCCS) ;

Vu la décision DEC2347770INC du 20 juillet 2023, portant nomination de M. Jean-François LAMONIER, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-François LAMONIER, directeur par intérim de l'unité UMR8181 du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François LAMONIER, directeur par intérim, délégation de signature est donnée à M. Pascal ROUSSEL, directeur adjoint, directeur de recherche, Mme Barbara DECLERCK-BOULANGER, responsable administrative, ingénieure d'étude et M. Adlane SAYEDE, directeur associé du site Artois, professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC233347DR18 du 4 janvier 2023 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

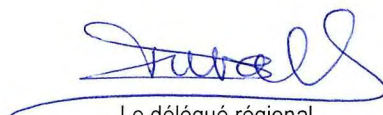
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 1^{er} septembre 2023


 Le délégué régional
 Christophe MULLER
 Empêché par délégation
 L'Adjointe au Délégué Régional
 Sonia DUVAL

DEC220938DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066 intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC181912DGDS du 21 décembre 2018 portant création de l'unité GDR2066, intitulée Big Data en Chimie (BigDataChim), dont la directrice est Dominique Douguet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique Douguet, directrice de l'unité GDR2066, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dominique Douguet, la délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lamont, ingénieure d'études, à Mme Virginie Berthieux, technicienne aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC192551DR20 du 1er octobre 2019 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/01/2022

La déléguée régionale
Clara Herer



DEC235096DR20

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Goudon, directeur par intérim de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC213806DAJ du 16 décembre 2021 nommant Mme Clara Herer déléguée régionale de la circonscription Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu la décision DEC223096DGDS du 2 janvier 2023 portant prorogation des unités pour une durée et un an à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC234773INSMI du 25 juillet 2023 portant de M. Thierry Goudon, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry Goudon, directeur par intérim de l'unité UMR7351, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ¹ et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.



Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Goudon, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle de Angelis, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC220249DR20 du 1^{er} janvier 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/09/2023

La déléguée régionale
Clara Herer



DEC235097DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle De Angelis pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC190902DAJ portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC234773INSMI du 25 juillet 2023 portant de M. Thierry Goudon, aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR7351 intitulée Laboratoire Jean-Alexandre Dieudonné (LJAD) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle De Angelis, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur (Délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 01/09/2023

Le directeur d'unité
Thierry Goudon

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est une personne responsable des marchés d'un montant inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique : soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

DEC234648IN2P3

Décision portant création de l'international research laboratory IRL2023 intitulée Toshiko Yuasa Laboratory (TYL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord du High Energy Accelerator Research Organization (KEK JAPON) ;

Vu l'avis émis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

Est créée, à compter du 1^{er} août 2023, l'international research laboratory intitulée Toshiko Yuasa Laboratory (TYL) pour une durée de 5 ans, sous réserve de la mise en œuvre de la convention correspondante :

Tutelles principales : CNRS, High Energy Accelerator Research Organization (KEK JAPON)

Institut de rattachement : Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules (IN2P3)

Délégation : DR16 – Paris Normandie

Section : 01 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos

Article 2 : Nomination

M. Karim TRABELSI, directeur de recherche de 2^{ème} classe au CNRS, est nommé directeur de cette unité internationale de recherche pour la durée fixée à l'article 1^{er}.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07 septembre 2023

Le président-directeur général

Antoine Petit





DEC235072DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme PROTEOMIQUE (PROFI) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme PROTEOMIQUE de l'IPBS sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} Septembre 2023

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Méré





PLATEFORME PROTÉOMIQUE - IPBS SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
PRE-ANALYSE	Echantillon	22,33	22,33	95,38	143,07
ANALYSE	Heure	105,38	105,38	275,78	413,67
BIO-INFO	Heure	24,54	24,54	167,2	250,79

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3
 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement - INRAE
 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM
 Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA TOULOUSE
 École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT
 Institut National Polytechnique de Toulouse - INPT
 Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse - CHU-T
 Commissariat à l'Energie Atomique - CEA
 Université de Grenoble-Alpes - UGA
 Université de Strasbourg - UNISTRA

DEC235073DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Microscopie Electronique Intégrative (METi) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme Microscopie Electronique Intégrative du CBI sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} Septembre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Méré



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	CODE PRESTA	Unité d'œuvre	TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES		
				AUTRES	PARTENAIRES*	CNRS
FIXATION INCLUSION	M1	Échantillon	198,52	180,48	30,12	30,12
ULTRAMICROTOMIE / COLORATION POSITIVE	M2	Échantillon	83,87	72,93	32,03	32,03
PRÉPARATION ÉCHANTILLON POUR CLEM	M3	Échantillon	103,91	94,47	11,19	11,19
IMMUNOMARQUAGE	M4	5 grilles	217,16	197,42	30,86	30,86
COLORATION NÉGATIVE	M5	Grilles	97,85	61,16	9,09	9,09
CRYO FIXATION HAUTE PRESSION	M6	10 cupules ou 5 saphirs	804,08	730,98	143,59	143,59
CRYO SUBSTITUTION INCLUSION	M7	10 cupules ou 5 saphirs	1 042,97	948,16	115,33	115,33
CRYOFIXATION ETHANE	M8	Grilles	385,47	350,43	72,81	72,81
TECHNIQUE TOKUYASU / CEMOVIS	M9	Échantillon	511,07	464,61	163,86	163,86
GRILLES MEMBRANÉES	M10	1 lame de 30 grilles	319,49	290,45	40,61	40,61
EVAPORATION	M11	Évaporation	183,28	166,62	27,78	27,78
HAUT CONTRASTE JEM	M12	Heure	80,13	57,24	32,42	32,42
CRYOMICROSCOPIE TOMOGRAPHIE JEM	M13	Heure	94,71	67,65	42,18	42,18
CRYOMICROSCOPIE TALOS	M14	Heure	165,34	150,31	42,60	42,60
AUTOGRID	M15	Autogrid	102,48	93,16	16,05	16,05
Séance de mise en autonomie sur appareil	M17	Heure	160,00	79,81	41,64	41,64
Accompagnement ingénieur	M18	Heure				
Mise à disposition ULTRAMICROTOME après formation	M16	Heure				
Reconstruction 3D de particules isolées	M19	Heure				
Pre-processing on the fly pour obtention de classe 2D	M19	Heure				

Les montants sont exprimés en euros HT

* Sont définis comme académiques partenaires les établissements suivants :

Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3
 Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'alimentation et l'Environnement - INRAE
 Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale - INSERM
 Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA TOULOUSE
 École Nationale Vétérinaire de Toulouse - ENVT
 Institut National Polytechnique de Toulouse - INPT
 Centre Hospitalier Universitaire de Toulouse - CHU-T

DEC235076DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE ASB3 (ANEXPLO) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE ASB3 de l'IPBS sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

La présente décision annule et remplace la DEC192576DR14 du 23 Septembre 2019 à compter de cette date

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} Septembre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Méré



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS RÉCURRENTS	TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRE*	AUTRES		
IN - VIVO	Cage / semaine	51,90	55,54	56,27	60,21	78,78

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES		TARIF CLIENTS PRIVÉS RÉCURRENTS	TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	AUTRES		
IN - VITRO	Heure	32,28	34,54	36,96	39,73
EPI	Unité	17,91	19,17	20,51	23,00

Les montants sont exprimés en euros HT

* Est défini comme académique partenaire :
Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3

DEC235075DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE EOPS (ANEXPLO) de l'UMR5089 intitulée Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme ANIMALERIE EOPS de l'IPBS sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

La présente décision annule et remplace la DEC190277DR14 du 7 janvier 2019 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} Septembre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Méré





PLATEFORME EOPS - IPBS



Date d'effet: 01/01/2023

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS RÉCURRENTS	TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES		
EOPS & Quarantaine	Cage / semaine	7,90	13,43	13,61	14,56	21,77

Les montants sont exprimés en euros HT

* Est défini comme académique partenaire :
Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3

DEC235074DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme ZOOTECHNIE (ANEXPLO) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI)

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest;

Vu la décision n° DEC222189DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditable pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme ZOOTECHNIE du CBI sont fixés selon le barème joint en annexe

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 1^{er} Septembre 2023,

Pour le Président-Directeur Général et par délégation

Le Délégué Régional
M. Méré





PLATEFORME ZOOTECHNIE - CBI



Date d'effet: 01/01/2024

Prestation tarifée	Unité d'œuvre	TARIFS CLIENTS ACADÉMIQUES			TARIF CLIENTS PRIVÉS OU ÉTRANGERS ET PRESTATIONS DE SERVICES
		CNRS	PARTENAIRES*	AUTRES	
ZOOTECHNIE	Cage / semaine	5,41	11,38	11,84	20,13

Les montants sont exprimés en euros HT

* Est défini comme académique partenaire :
Université Toulouse III - Paul Sabatier - UT3

DEC234440DRH

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°4

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du Président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Article 1^{er}

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche :

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS ;

Madame Virginie MAHDI
Ingénieure de recherche hors classe ;

Article 2

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche :

Madame Lucie TACHEAU
Ingénieure de recherche ;

Monsieur Gilles KACZMAREK
Assistant ingénieur ;

Article 3

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants titulaires du personnel à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche :

Monsieur Amar RABIA
Adjoint technique de troisième classe ;

Madame Lammia LENGLET
Adjointe technique de 3^{ème} classe ;

Article 4

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n° 4 compétente à l'égard des adjointes et adjoints techniques de la recherche :

Madame Sylvie RINALDI
Adjointe technique de troisième classe ;

Monsieur Stéphane RETIF
Adjoint technique de deuxième classe ;

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

08 JUIN 2023

Le Président directeur général

Antoine PETIT



DEC234441DRH

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°3

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du Président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Article 1^{er}

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2023, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche :

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS ;

Madame Virginie MAHDI
Ingénieure de recherche hors classe ;

Madame Vanessa SOUBEYRE
Ingénieure d'études de classe normale ;

Monsieur Lionel MORARD
Ingénieur de recherche de deuxième classe ;

Article 2

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2023, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche :

Madame Camille FAIVRE
Ingénieure d'études de classe normale ;

Madame Laure BERNARD
Ingénieure d'études hors classe ;



Madame Hélène GARNIER
Ingénieure d'études hors classe ;

Monsieur Xavier LAFOSSE
Ingénieur de recherche de deuxième classe ;

Article 3

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants titulaires du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche :

Madame Anne AVY
Technicienne de classe exceptionnelle ;

Madame Véronique RAFIN
Technicienne de classe exceptionnelle ;

Monsieur Sacha MOLINARI
Technicien de classe exceptionnelle ;

Article 4

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n° 3 compétente à l'égard des techniciennes et techniciens de la recherche :

Madame Rachida CHABANE
Technicienne de classe normale ;

Monsieur Christian CHAMPALOUX
Technicien de classe exceptionnelle ;

Monsieur Denis DUVET
Technicien de classe exceptionnelle ;

Monsieur Sébastien STAERCK
Technicien de classe exceptionnelle ;

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

03 JUIN 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC234442DRH

Décision de nomination des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire n°2

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux fonctionnaires des Etablissements Publics Scientifiques et Technologiques ;

Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps des fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination du Président du Centre national de la recherche scientifique – M. PETIT Antoine ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2022 instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du CNRS ;

Article 1^{er}

Sont nommés, à compter du 1^{er} janvier 2023, représentants titulaires de l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des ingénieures et ingénieurs de recherche – ingénieures et ingénieurs d'études – assistantes ingénieures et assistants ingénieurs et ingénieures – ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1^{ère} et 2^{ème} classe ;

Monsieur Antoine PETIT
Président-directeur général du CNRS ;

Madame Catherine LARROCHE
Déléguée régionale ;

Monsieur Christophe MULLER
Délégué Régional ;

Monsieur Jérôme VITRE
Délégué Régional ;

Madame Claire FERRAS
Ingénieure de recherche hors classe ;



Madame Bénédicte KUNTZIGER
Ingénieure de recherche hors classe ;

Monsieur Florent AUMAR
Ingénieur de recherche ;

Monsieur Olivier DUARTE
Ingénieur de recherche hors classe ;

Article 2

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants suppléants de l'administration à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des ingénieures et ingénieurs de recherche – ingénieures et ingénieurs d'études – assistantes ingénieures et assistants ingénieurs – ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1ère et 2ème classe :

Madame Christelle BREILLAT
Ingénieure de recherche ;

Madame Audrey LARTIGUE
Ingénieure de recherche ;

Madame Céline ROZIER
Ingénieure de recherche ;

Madame Valérie REITA
Ingénieure de recherche ;

Madame Anne-Violaine SZABADOS
Ingénieure de recherche ;

Monsieur Ludovic HAMON
Délégué régional ;

Monsieur Laurent OLIVIER
Ingénieur de recherche hors classe ;

Monsieur Gilles POULLEAU
Ingénieur de recherche hors classe ;

Article 3

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants titulaires du personnel à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des ingénieures et ingénieurs de recherche – ingénieures et ingénieurs d'études – assistantes ingénieures et assistants ingénieurs – ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1ère et 2ème classe :

Madame Christine BIOLLEY



Assistante ingénieure ;

Madame Vanessa LARRIGALDIE
Assistante ingénieure ;

Madame Olena POPOVA
Ingénieure de recherche ;

Madame Christine REY ROUCH
Ingénieure d'études hors classe ;

Monsieur Jean-Marc LARRÉ
Ingénieur d'études hors-classe ;

Monsieur François THIEULEUX
Ingénieur de recherche ;

Monsieur Stéphane VEZIAN
Ingénieur de recherche ;

Monsieur Laurent WEINHARD
Ingénieur de recherche ;

Article 4

Sont nommés, à compter du 1er janvier 2023, représentants suppléants du personnel à la commission administrative paritaire n° 2 compétente à l'égard des ingénieures et ingénieurs de recherche – ingénieures et ingénieurs d'études – assistantes ingénieures et assistants ingénieurs – ingénieurs principaux de physique nucléaire de 1ère et 2ème classe :

Madame Christine CANAFF
Ingénieure de recherche ;

Madame Catherine CLAPAROLS
Ingénieure de recherche hors classe ;

Madame Céline ROMESTANT
Assistante ingénieure ;

Madame Clotilde ROUSSEL
Assistante ingénieure ;

Monsieur Frédéric BOUTET
Assistant ingénieur ;

Monsieur Daniel CLESSE
Ingénieur d'études de classe normale ;

Guillaume YVAN
Ingénieur d'études hors classe ;



Monsieur Sylvain MAURIN
Ingénieur d'études hors classe ;

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le

08 JUIN 2023

Le Président-directeur général

Antoine PETIT



DEC235100DRH

Décision portant sanction disciplinaire à l'encontre de M. X

Le Président-Directeur général du Centre national de la recherche scientifique,

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du CNRS ;
Vu le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;
Vu le décret n° 84-961 du 25 octobre 1984 relatif à la procédure disciplinaire concernant les fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;
Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de Monsieur Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;
Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des techniciens de la recherche, réunie le 31 août 2023 en formation disciplinaire ;

Considérant que l'article L.530-1 du code général de la fonction publique (CGFP) énonce que « *toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par la loi pénale* » ;

Considérant que l'article L.121-1 de ce même code dispose que « *l'agent public exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité* » ;

Considérant qu'aux termes de L.131-12 du CGFP, est passible d'une sanction disciplinaire tout agent public ayant procédé aux agissements définis à l'article L.133-1 de ce même code :

1° De harcèlement sexuel, constitué par des propos ou comportements à connotation sexuelle répétés qui soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;

2° Ou assimilés au harcèlement sexuel, consistant en toute forme de pression grave, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers. » ;

Considérant que M. X, technicien de classe supérieure, est affecté au sein du [...], dirigé par [...], depuis le [...]

Considérant que le comportement de M. X a été signalé, entre le 24 avril 2023 et le 6 mai 2023, auprès de la cellule signalement du CNRS et qu'il a été décidé de mettre en place une enquête administrative ;

Considérant que compte tenu de la gravité et de la vraisemblance des faits signalés à son encontre, M. X a été suspendu de ses fonctions à compter du 5 mai 2023 ;

Considérant qu'il ressort du rapport d'enquête établi par la cellule signalements du CNRS en date du 9 juin 2023 que M. X a eu des regards insistants et déplacés à l'égard de plusieurs femmes au sein du laboratoire; qu'il a tenu, à plusieurs reprises, des propos sexistes ou à connotation sexuelle sur son lieu de travail ; qu'il a adopté des comportements et gestes déplacés à connotation sexuelle répétés à l'encontre de plusieurs femmes au sein de son laboratoire ; enfin, qu'il a tenu des propos agressifs tels que des insultes, grossièretés ou cris, au sein du laboratoire ;

Considérant qu'il ressort des pièces du dossier que le comportement de M. X a engendré une pression morale constante sur certains personnels féminins ; que certains agents féminins de son unité ont développé une stratégie d'évitement ou adapté leur tenue vestimentaire ; qu'en outre, les agissements de M. X ont entraîné un sentiment de gêne, de malaise et de peur chez plusieurs agents ;

Considérant que la commission administrative paritaire (CAP) a été réunie en conseil de discipline le 31 août 2023 sur la situation de M. X et a rendu son avis après examen du dossier, constat de l'absence de M. X et audition des témoins cités par l'administration ;

Considérant qu'il ressort de l'avis de la CAP que la CAP a retenu comme établis les faits suivants : « M. X a eu des regards insistants et déplacés à l'égard des femmes pouvant engendrer un sentiment dégradant chez certaines d'entre elles », « a tenu des propos sexistes ou à connotation sexuelle », « a eu des comportements et gestes déplacés à connotation sexuelle » et « a eu des propos agressifs tels que des insultes, des grossièretés ou des cris » ;

Considérant, en outre, qu'il ressort de cet avis que son comportement a engendré « une pression morale constante sur certains agents féminins » du laboratoire, qu'il a eu « un comportement inapproprié à l'égard du personnel féminin », que, « par crainte de se retrouver seules avec lui, certains agents féminins de son unité ont développé une stratégie d'évitement ou adapté leur tenue vestimentaire », et que « ses agissements ont entraîné un sentiment de gêne, de malaise et de peur chez plusieurs agents » pouvant « être assimilés à des faits de harcèlement sexuel au regard du caractère répétitif, dégradant et inadapté à l'égard du personnel féminin » ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que M. X a commis des faits de harcèlement sexuel ;

Considérant que par son comportement, M. X a manqué aux obligations de respect et de dignité qui s'imposent à tout fonctionnaire ; qu'en outre, il a porté atteinte au bon fonctionnement du service ;

Considérant que ce comportement fautif justifie légalement qu'une sanction disciplinaire soit prononcée à l'encontre de M. X ;

DECIDE

Article 1^{er}

M. X (matricule [...]), technicien de classe supérieure du CNRS, affecté au sein du [...] est exclu de ses fonctions pour une durée de douze mois assortie d'un sursis de six mois à compter de la notification de la présente décision.

Article 2

Une reproduction anonyme de cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 13 septembre 2023

Le Président-Directeur général,
Le Président-Directeur général,

Antoine Petit
Antoine Petit

Conformément à la réglementation en vigueur, vous avez la possibilité, si vous le désirez, dans le délai de deux mois, à compter de la date de la notification de la présente décision :

- soit de vous pourvoir contre celle-ci devant le tribunal administratif,
- soit, de former préalablement à toute action en justice un recours gracieux ou hiérarchique. Dans ce cas, vous disposeriez, pour vous pourvoir devant le tribunal administratif, d'un délai de deux mois commençant à courir :
 - en cas de lettre rejetant votre recours, à la date de réception de cette lettre,
 - en cas de non réponse à votre recours pendant deux mois, à la date d'expiration du deuxième mois.

Le Président-Directeur général du Centre National de la Recherche Scientifique**DEC234624DRH****Décision portant sur l'accueil en délégation en résidence, au CNRS, des enseignants-chercheurs (campagne 2023)**

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

ARTICLE 1^{er}

Sont retenus en vue de leur accueil en délégation en résidence les enseignants-chercheurs dont les noms suivent :

Nom		Prénom
Institut des sciences humaines et sociales		
Mme	ALLOUCH	Annabelle
M.	BARBE	Lionel
M.	BONDAZ	Julien
Mme	CARTRON	Isabelle
Mme	CHAUVEL	Séverine
Mme	ELLIOTT	Michelle
Mme	FLÉCHET	Anaïs
M.	FRÈRE	Dominique
Mme	GUILLON	Olivia
Mme	HOBSON FAURE	Laura
Mme	IDMHAND	Fatiha
Mme	LAPEYRE	Chantal
Mme	LEGUY	Cécile
Mme	LOZÈRE	Christelle
M.	PRÉVÔT	Nicolas
Mme	SAVELLI	Julie
M.	SAVY	Pierre
Mme	SIBEUD	Emmanuelle
M.	TIXIER	Frédéric
Mme	TORRES	Ana Christina
M.	VENDRIES	Christophe
M.	VIVIER	Christian



Article 2

Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le Président-Directeur général. Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe.

Article 3

L'affectation dans les unités comportant une zone à régime restrictif est décidée sous réserve de l'obtention du visa du haut fonctionnaire de défense et de sécurité du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Article 4

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

10 JUIL. 2023

Le Président-Directeur général

Antoine PETIT



Le Président du Centre National de la Recherche Scientifique

DEC234994DRH

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°84-431 du 6 juin 1984, modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences, notamment articles 11 à 14-1 ;

Vu, le décret n°92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture, notamment articles 10 à 13-2 ;

Vu, le décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture, notamment articles 20 à 23 ;

Vu, le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de Président du Centre National de la recherche scientifique ;

Vu, la demande des intéressés ;

Vu, l'avis des organismes d'origine ;

Vu, la décision du 9 juin 2023 arrêtant la liste des enseignants-chercheurs accueillis en délégation ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er}

L'article 1^{er} de la décision susvisée est modifié comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées

Nom	Prénom
-----	--------

Institut de chimie

Mme	COBO	Saioa
-----	------	-------

Institut des sciences humaines et sociales

M.	MOTTIER	Damien
Mme	OBREGÓN ITURRA	Jimena
Mme	REDON	Marie
Mme	TRESPEUCH	Marie

Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes

M.	OBLIGADO	Martin
----	----------	--------

Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions

M.	LECLAIRE	Arthur
M.	STOEHR	Julien

Les lignes suivantes sont ajoutées

Nom		Prénom
Institut de physique		
M.	EBLE	Benoît
Institut des sciences humaines et sociales		
M.	ELART	Joann
M.	HOUDE	Olivier
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions		
M.	ROSSIGNOL	Raphael

ARTICLE 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 septembre 2023

Pour le Président-Directeur général

Le Directeur des Ressources Humaines
Eric LANCIAUX

DEC234588DRH

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2023 dans les unités relevant des ressources communes

LE DIRECTEUR,

Vu la circulaire n°CIR30001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Au titre de l'année 2023, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2023 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarguer au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision retire et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2023, la décision n°DEC234198DRH du 20 avril 2023 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes dans les unités relevant des ressources communes.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au Bulletin officiel du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant des ressources communes listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le **11 JUIL. 2023**

Le directeur général délégué aux ressources
Christophe COUDROY



ANNEXE 1

Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant des ressources communes

Situations d'emplois / Activités	Définitions
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les weekends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail.
Situations administratives exceptionnelles	Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail.

ANNEXE 2

**Unités relevant des ressources communes susceptibles d'être concernées
par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière
et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2023**

Situations d'emplois/Activités	DR	Unités	Intitulé	Directeur
Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	M. Benoît FORET
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	Mme Marjorie FRAISSE
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	M. Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Philippe BENEZETH
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Normandie	Mme Isabelle LONGIN
	DR16	MOY1666	Direction de la communication (DIRCOM)	M. Jérôme GUILBERT
	DR7	UAR3668	Centre pour la Communication Scientifique Directe (CCSD)	Mme Nathalie FARGIER
	DR11	UAR 2966	Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE)	Mme Laure NICOLAS
	DR07	UAR3602	Persée	Mme Gabrielle RICHARD
Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette	M. Benoît FORET
	DR05	MOY500	Délégation Île-de-France Meudon	Mme Catherine LARROCHE
	DR10	MOY1000	Délégation Alsace	M. Géraud DELORME
	DR11	MOY1100	Délégation Alpes	Mme Marjorie FRAISSE
	DR11	UAR 2966	Unité de logistique internationale – Services et soutien aux expériences (ULISSE)	Mme Laure NICOLAS
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse	Mme Aurélie PHILIPPE
	DR13	MOY1300	Délégation Occitanie Est	M. Jérôme VITRE
	DR14	MOY1678	Direction des systèmes d'information	M. Philippe BENEZETH
	DR16	MOY1600	Délégation Paris Normandie	Mme Isabelle LONGIN
	DR20	MOY2000	Délégation Côte d'Azur	Mme Clara HERER

Situations administratives exceptionnelles	DR04	MOY400	Délégation Île-de-France Gif-sur-Yvette (service communication)	M. Benoît FORET
	DR05	MOY1632	Direction des ressources humaines – Service central des concours	Mme Marie-GALLOO-PARCOT
	DR07	MOY700	Délégation Rhône Auvergne (service communication)	M. Laurent BARBIERI
	DR12	MOY1200	Délégation Provence et Corse (service communication)	Mme Aurélie PHILIPPE
	DR16	MOY1613	Secrétariat général du comité national de la recherche scientifique	Mme Francesca GRASSIA
	DR16	MOY1647	Direction de la sûreté (déclarations de vol de drones)	M. Hervé BERTRAND
	DR05	MOY500	Délégation Île-de-France Meudon (Service communication et STL)	Mme Catherine LARROCHE
	DR16	MOY1601	Présidence du CNRS (chauffeur)	M. Antoine PETIT

DEC235030DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC220187DAJ du 10 février 2022 modifiée donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 modifiée approuvant le renouvellement de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- membres élus : 13 ;
- membres nommés : 5.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 août 2023

Pour le président - directeur général et par délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Septembre 2023
ISSN 1148-4853

